



GROUPE DMS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015 ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013. Le document de référence 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2015 sous le numéro D.15-0448. Le document de référence 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25/04/2014 sous le numéro D.14-0412.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	Commissaires aux comptes	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	FACTEURS DE RISQUE	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	9
5.1	Historique et évolution de la société.....	9
5.1.1	La raison sociale et nom commercial	9
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement	9
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie.....	9
5.1.4	Le siège social et la forme juridique	9
5.1.5	Les événements importants dans le développement des activités	10
5.2	Investissements.....	12
5.2.1	Principaux investissements réalisés.....	12
5.2.2	Principaux investissements en cours	12
5.2.3	Principaux investissements à venir	12
6	APERCU DES ACTIVITES	13
6.1	Principales activités et principaux produits.....	13
6.1.1	Les activités du groupe.....	13
6.1.2	Les produits du groupe	19
6.2	Principaux marchés	27
6.2.1	L'ostéoporose : un marché en fort développement	27
6.2.2	Le marché de la radiologie	28
6.2.3	L'instrumentation (Alpha M.O.S.).....	29
6.2.4	Diagnostic et Suivi des pathologies rachidiennes (AXS Médical)	29
6.2.5	Cellules Souches	30
7	ORGANIGRAMME	31
7.1	Liste des filiales	31
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	33
8.1	Principales Immobilisations corporelles	33
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	33
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	34

9.1	Rapport de gestion	34
9.1.1	L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)	34
9.1.2	Éléments significatifs ressortant des comptes consolidés	35
9.1.3	Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé	35
9.1.4	Activités et résultats des filiales	50
9.1.5	L'activité propre de la société DMS (L 232-1)	52
9.2	Annexes au rapport de gestion	65
9.2.1	Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE).....	65
9.2.2	Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	81
9.2.3	Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :	83
9.3	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	85
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	86
9.4.1	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	86
9.4.2	Procédures de contrôle interne (Hors Société Alpha Mos, AXS Médical, et STEM CIS et ses filiales).....	95
9.4.3	Procédures de contrôle interne de la filiale Alpha Mos	99
9.4.4	Pouvoirs du Président Directeur Général de DMS	108
9.4.5	Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué de DMS	108
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	109
10.1	Informations sur les capitaux propres	109
10.2	Flux de trésorerie.....	109
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	109
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	109
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.....	109
12.2	Evenements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.....	109
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	110
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	110
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	110
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	110
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	110
15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	110

16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	111
17	SALARIES.....	111
17.1	Evolution de la masse salariale.....	111
17.2	Effectif moyen du groupe DMS	111
17.3	Evolution des effectifs du groupe	111
17.4	Participation des salaires.....	112
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	112
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	114
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles.....	114
18.3	Changement du contrôle	114
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	114
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	115
20.1	Etats Financiers Consolides.....	115
20.1.1	Etats de la situation financière au 31 décembre 2015.....	115
20.1.2	Etat du résultat global au 31 décembre 2015.....	116
20.1.3	Variation des capitaux propres consolidés	117
20.1.4	Tableau de flux de trésorerie	118
20.1.5	Annexe des états financiers consolidés	119
20.2	Comptes sociaux de la société DMS.....	147
20.2.1	Etats financiers de la seule société DMS	147
20.3	Vérification des informations financières historiques	168
20.3.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	168
20.3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS	170
20.3.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2015	172
20.3.4	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	173
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes.....	175
20.5	Politique de distribution des dividendes	175
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	175
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	176
21.1	Capital Social.....	176
21.2	Informations concernant les BSA (Bons de Souscription d'Actions).....	177
21.2.1	Nature des BSA	177
21.2.2	Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.....	177
21.3	Acte constitutif et statuts.....	178

21.3.1	Objet social	178
21.3.2	Règlement des organes d'administration et de la direction.....	179
21.3.3	Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire	181
22	CONTRATS IMPORTANTS	182
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	182
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	182
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	185
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2015.....	187
26.1	Table des concordances	187

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Jean Paul ANSEL, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 34 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 168 dudit document.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes consolidés relatifs aux comptes consolidés 2014 et 2013 sont présentés respectivement en page et 166 du document de référence 2014 et 138 du document de référence 2013.»

Jean Paul ANSEL, le 28 avril 2016,

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

➤ CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES (Titulaire)

Représentée par Monsieur Alain HUDELLET
90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz, 34170 Castelnau le lez
Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SA DELOITTE & ASSOCIES (Titulaire)

Représentée par Monsieur Christophe PERRAU
[Les Docks – Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille](#)
Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La société DELOITTE & ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ Cabinet MONTEL (Suppléant)

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL
16 Rue du Deves, 34820 Teyran
Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
Madame Rosemarie MONTEL n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SARL BEAS (Suppléant)

Représentée par Madame Mireille ROUX
195, Avenue Charles de Gaulle, 92 524 Neuilly Sur Seine
Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La Société BEAS n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2015 **	31/12/2014 *	31/12/2013
Total actif	46 423	39 395	23 567
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	24 261	20 403	13 378
Intérêts minoritaires	1 012	1 604	93
Total capitaux propres	25 273	22 007	13 471
Produits des activités ordinaires	36 339	24 624	22 265
Résultat opérationnel courant	-2 110	-926	-969
Résultat opérationnel	-2 861	-926	-969
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 679	-1 096	-987
Part des minoritaires	-1 212	13	-16
Résultat net consolidé part du groupe	-1 467	-1 109	-971

*Alpha M.O.S consolidé depuis le 1er novembre 2014

** AXS MEDICAL consolidé depuis le 1er juillet 2015

**STEMCIS (et ses filiales) consolidé depuis le 28 octobre 2015

4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent la gestion des risques financiers et notamment le risque de liquidité et de crédit. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction générale et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 La raison sociale et nom commercial

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 La date de constitution et la durée de vie

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Le siège social et la forme juridique

Diagnostic Medical Systems
393 Rue Charles Lindbergh
34130 Maugeio
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles R. 225-1 à R. 225-170 de la partie réglementaire du Code de commerce.

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et Lancement commercial du détecteur Paladio
2004	Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.
2011	Nomination de Samuel Sancerni en qualité de Directeur Général Délégué Redressement Groupe : réalisation de travaux de modernisation du site de Radiologie de Nîmes et installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3).

<p>2012</p>	<p>Modification de la gouvernance : nominations de nouveaux administrateurs. Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions pour un montant 5 663 904 €. Augmentation de capital par émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix de 0.17 € par action, soit un montant de global de 5 225 850 € et une prime d'émission de 265 888 € soit un total de 5 491 738 €.</p>
<p>2013</p>	<p>Obtention de l'autorisation de la FDA pour la commercialisation de la table Platinum aux USA Modification de la gouvernance : Démissions d'administrateurs</p>
<p>2014</p>	<p>Acquisition de 72,88% du capital de la société Alpha M.O.S (Euronext Paris -ISIN:FR0000062804-ALM) Augmentation de capital par émission de 4 584 063 actions nouvelles entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 49 154 704 actions nouvelles à bons de souscription (ABSA) au prix de 0,17 € par action, soit un montant global de 8 356 299 € dont 7 951 721 euros de capital émis et 404 578 euros de prime d'émission.</p>
<p>2015 Mars</p>	<p>Création par Alpha M.O.S de Boyd Sense détenue à 70%.</p>
<p>Avril</p>	<p>Augmentation de capital avec suppression DPS, par voie de placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier par émission de 12 821 525 actions nouvelles au prix de 0,17 € par action, soit un montant global de 2 307 874 € dont 2 074 129 € de capital et 233 746 € de prime d'émission.</p>
<p>Juillet</p>	<p>Acquisition de 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréoradiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie</p>
<p>Juillet</p>	<p>Signature d'un traité d'apport avec la société STEM CIS, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies.</p>
<p>Octobre / Novembre</p>	<p>DMS a finalisé l'acquisition de 100% de la société Stemcis Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans la cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 euros réservée aux actionnaires de STEM CIS</p>
	<p>Suite à l'exercice de BSA et à l'exercice de l'option d'achat détenue par Mr Mifsud envers DMS, DMS a vu sa participation dans Alpha M.O.S. diminuer, passant de 72,88% à 62 %.</p>

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Investissements réalisés en K€	2015	2014	2013
Concessions, brevets, licences	75	36	30
Frais de R&D	1 539	1 090	859
Matériel et outillage	361	93	65
Agencements et autres	183	138	46
Total investissements	2 158	1 357	1 000

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le groupe n'a actuellement pas d'investissements en cours significatifs autres que les coûts internes de Recherche et Développement.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Le groupe souhaite se doter d'une unité de production modernisée permettant de doubler ses capacités sur un site unique, afin de disposer avant fin 2017 d'un outil industriel en adéquation avec ses futurs besoins ainsi que ceux de ses partenaires industriels.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 Les activités du groupe

6.1.1.1 Diagnostic de l'ostéoporose (Société DMS)

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Procter & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

Ostéodensitomètres Monosites	Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par :

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

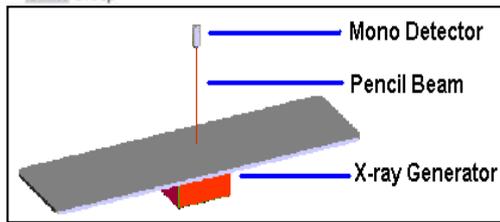


Figure 1: Technologie Pencil Beam

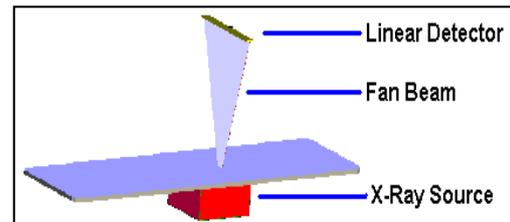


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie (Société APELEM)

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui



tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.1.3 L'instrumentation (Alpha M.O.S.)

Alpha M.O.S. conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle par empreinte chimique à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'environnement, l'emballage et la défense. Alpha M.O.S. développe plus spécifiquement des technologies de détection qui numérisent les sens humains et fournissent une empreinte chimique, olfactive, gustative ou visuelle d'un produit. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de brevets.

L'activité d'Alpha M.O.S. consiste ainsi essentiellement à:

- livrer une mesure instrumentale de l'empreinte d'odeur, de goût ou d'empreinte visuelle ou de composition chimique des produits;
- fournir des outils de décision à divers acteurs, et notamment aux départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre une plus grande sécurité et qualité alimentaires, ainsi qu'une plus grande qualité et sécurité de l'air.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et site www.alpha-mos.com).

6.1.1.4 Diagnostic des pathologies rachidiennes (AXS Medica)

Au cours du mois de juillet 2015, DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie.

Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés BiomodTM, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D. Cette approche, dont la pertinence clinique a déjà été prouvée, permet aux praticiens de mieux évaluer les pathologies du dos et de déformations du rachis afin d'en améliorer le traitement.

La technologie de rupture développée par AXS Medical consiste à fusionner les images radiologiques classiques de face et de profil, non obtenues simultanément, et à les coupler à une acquisition optique de recalage réalisée par le dispositif BiomodTM. Les algorithmes développés par AXS Medical permettent non seulement l'exploitation des images stéréo-radiographiques dans l'espace, mais aussi la modélisation et la caractérisation 3D du rachis du patient en position fonctionnelle debout. De plus, ils permettent de tenir compte des déformations géométriques des images liées au phénomène de projection, inhérent à la technologie radiologique.

Cette nouvelle technologie enrichit le diagnostic orthopédique, sans générer d'irradiation supplémentaire, en se basant sur les examens standards du radiologue. Elle autorise, de plus, un suivi non invasif des patients en évitant le recours systématique aux rayons X, diminuant ainsi considérablement le nombre d'examens radiologiques nécessaires. Il s'agit d'un véritable bénéfice clinique, notamment pour les jeunes patients atteints de scoliose, alors qu'une forte exposition aux rayons ionisants augmente considérablement le risque de développer un cancer.

AXS Medical commercialise actuellement deux types d'équipements :

- BiomodTM L, qui permet un suivi optique sans rayonnement, principalement à destination des spécialistes orthopédiques ou de la médecine fonctionnelle et des chirurgiens ;
- BiomodTM 3S, qui permet une fusion unique des images optiques et radiologiques, à destination des radiologues.

Ces dispositifs, ainsi que leurs logiciels associés, bénéficient du marquage CE. Plus de 25 sites sont déjà équipés en France, en Belgique et en Suisse.

La compatibilité de la technologie Biomod TM avec tous les systèmes de radiologie du marché met à la disposition du plus grand nombre de praticiens et de centres cliniques la possibilité de caractériser les pathologies déformantes du rachis en 3D pour une meilleure prise en charge des patients.

La direction de l'évaluation des dispositifs médicaux de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament – France) a accordé la note de 5 sur une échelle de 5 à la plateforme BiomodTM. Cette notation signifie que le « procédé est très innovant avec technologie de rupture et fort impact clinique».

L'offre Biomod TM est proposée à toute la base installée de DMS ainsi que sur les tables de radiologie de nouvelles générations à capteur plan, la Platinum et l'Optima, commercialisées en direct par le groupe ou au travers de ses accords OEM.

En conjuguant la technologie d'AXS Medical avec sa propre technologie 3D DXA, le groupe DMS est en mesure de proposer à ses clients un accès inédit à une image 2D/3D sans qu'ils aient besoin d'investir dans une solution dédiée.

DMS est en mesure de proposer cette solution à un prix environ quatre fois moins élevé que les solutions dédiées existantes sur le marché.

6.1.1.5 Chirurgie Esthétique et cellules souches (STEMCIS)

En octobre 2015 DMS a finalisé l'acquisition de la société STEMCIS, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies.

STEMCIS développe, fabrique et commercialise des dispositifs médicaux à usage unique permettant d'utiliser le tissu adipeux :

- pour la chirurgie plastique, à des fins esthétiques et de reconstruction
- pour la médecine régénérative, en purifiant certaines cellules extraites de ce tissu, particulièrement des cellules souches.

STEMCIS commercialise déjà les premiers produits brevetés issus de sa recherche fondamentale, au travers de deux filiales :

- Adip'Sculpt produit et commercialise des dispositifs médicaux qui permettent de réaliser des greffes autologues de tissu adipeux. De manière schématique, le tissu adipeux est déplacé d'un endroit du corps où il est en excès pour être ré-injecté immédiatement là où une augmentation de volume est nécessaire. Il s'agit d'un véritable 'lipomodélage'. Ces produits sont majoritairement utilisés dans le cadre de chirurgies reconstructrices et esthétiques mammaires, et en chirurgie maxillo-faciale pour le rajeunissement du visage. Leur conception et utilisation sont basées sur les travaux publiés menés depuis 2008 par STEMCIS, sur la survie du tissu adipeux lors de greffes autologues. Les produits sont des dispositifs médicaux marqués CE depuis 2011, stériles, à usage unique, qui permettent de manipuler le tissu adipeux en circuit clos. Ces produits constituent aujourd'hui une véritable alternative naturelle et efficace à l'acide hyaluronique (fillers) ou aux implants silicone.

- Scivet produit et commercialise des dispositifs vétérinaires, pour la régénération de certains tissus de l'appareil locomoteur équin et canin. Scivet a développé des kits à usage unique, brevetés au niveau international, permettant de prélever, purifier et ré-injecter de façon optimale les cellules souches du tissu adipeux de chevaux et de chiens, pour soigner les tendinites et l'arthrose chez les animaux sportifs ou de compagnie.

Au cours des dernières années, STEM CIS a orienté sa recherche sur l'utilisation des cellules souches extraites du tissu adipeux pour le traitement de l'arthrose, ainsi que sur la vascularisation des tissus. Ces projets ont bénéficié d'une reconnaissance nationale et européenne à travers leurs financements par l'Agence Nationale pour la Recherche (projet ANR-RPIB 2011), et par l'Union européenne (projet TACS 2013).

Dans le monde, la prévalence de l'arthrose est comprise entre 10% et 25% de la population selon les pays (Prevalence of Arthritis and Theumatic Diseases around the world, A growing burden and implications for health care needs : wong et al. Arthritis Community Research and Evaluation unit). Environ 1 personne sur 5, soit 1,2 milliard de personnes, vivent avec une douleur articulaire chronique (Source : Agency for healthcare research, données américaines) et aux USA par exemple, l'arthrose sous toutes ses formes affecte un peu plus de 70% des adultes entre 55 et 78 ans et 80% des plus de 80 ans (Source : Arden N, Best Pract Res Clin Rheumatol 2006 ; 20(1) ; 3-25). En Europe, les différentes études¹ estiment le nombre de patients à environ 70 millions. Il n'existe aujourd'hui aucun traitement efficace à moyen ou long terme pour cette pathologie.

STEM CIS réalise une recherche très active pour des indications chez l'humain, en utilisant les cellules souches adipocytaires (extraites du tissu adipeux). Ces recherches portent principalement sur l'adaptation d'un produit déjà commercialisé dans le domaine vétérinaire pour soigner l'arthrose chez l'homme. Une autre voie de recherche concerne le développement de produits pour traiter les insuffisances vasculaires.

La société a ainsi finalisé une étude pré-clinique sur des rats, qui montre l'efficacité sur l'arthrose de cellules extraites du tissu adipeux grâce à un nouveau dispositif médical, simple, rapide d'utilisation et peu coûteux. Les rats traités dans le cadre de cette étude pré-clinique ont vu les symptômes arthrosiques diminuer de 50% trois mois après le traitement, par rapport aux animaux non traités.

La mise sur le marché de ce dispositif innovant, qui pourrait être envisagée à un horizon moyen-terme de 3 ans à l'issue des essais cliniques, pourrait représenter un marché mondial supérieur au milliard d'euros² et un blockbuster potentiel pour DMS.

En parallèle de ces travaux, STEM CIS étudie d'autres pathologies, en particulier les dysfonctions érectiles (ou troubles de l'érection). Ces dernières sont principalement dues à une insuffisance de perfusion sanguine au niveau du tissu caverneux, causée, généralement par une atteinte artérielle (artériosclérose ou artérite). C'est une affection courante dont la prévalence augmente avec l'âge (20 à 40% des hommes de 60 à 69 ans et de 50 à 75% au-delà de 70 ans)³. Les dispositifs développés par STEM CIS permettent, chez le rat, de restaurer une fonction érectile, grâce aux cellules souches extraites du tissu adipeux qui ont une très forte capacité de revascularisation.

1 Compilation de plusieurs études: Prevalence of Arthritis and Rheumatic Diseases around the World, A Growing Burden and Implications for Health Care Needs: Rose Wong, 2010 Arthritis Community Research and Evaluation Unit ; Priority Medicines for Europe and the World; "A Public Health Approach to Innovation": Osteoarthritis "Opportunities to Address Pharmaceutical Gaps" By Saloni Tanna, Pharm.D. MPH; 7 October 2004 et Musculoskeletal Health in Europe, Report v5.0.

2 Le marché de l'acide hyaluronique est estimé à 2 milliard d'€ dans le monde. C'est actuellement le produit le plus utilisé pour traiter les symptômes de l'arthrose dans les genoux. Les estimations donne un marché de 3 milliard d'€ en 2018 (The Henry Fund Henry B. Tippie School of Management, 2014.

3 Tiré de "AIHUS, recommandations aux médecins, 2010". L'AIHUS est l'Association Hospitalo-universitaire de Sexologie.

6.1.2 Les produits du groupe

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ STRATOS

Le Stratos qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme, marché représentant 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostique de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.



STRATOS

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe a lancé au second semestre 2010 la commercialisation du futur produit phare de sa gamme, **le Stratos DR**. Le Stratos DR utilise une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR s'adresse au marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilise une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

➤ PEGASUS SMART

En 2013 le groupe a lancé la commercialisation du Pegasus Smart. Il s'agit d'un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon, une des sites le mieux corrélé avec la hanche, une site particulièrement sensible aux fractures du à l'ostéoporose) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Doté des technologies les plus récentes disponible sur un appareil à ultrason, le Pegasus Smart est étudié pour être une solution portable, facile à utiliser, rapide et efficace pour le dépistage et suivi de l'ostéoporose



PEGASUS SMART

➤ 3D-DXA

Il s'agit d'une technologie uniquement disponible sur la gamme des ostéodensitomètres de DMS qui permet de représenter un fémur en 3D à partir d'une image DXA. Cet outil permet au praticien d'effectuer son diagnostic sur la base volumique et en réalisant des coupes et mesures localisées, ce qui ouvre la voie à des diagnostic beaucoup plus fins.

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ BACCARA

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA



➤ BACCARA dRF

La Baccara dRF est un nouveau concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plein champ dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins croissants de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, la Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.



BACCARA dRF

➤ FLASH

Le Flash est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

➤ EZ

Il s'agit d'un détecteur numérique sans fil, qui a la taille d'une cassette, conçu pour s'adapter à n'importe quelle salle de radiologie conventionnelle en n'y apportant aucune modification.

L'EZ peut être installé comme « up-grade » dans les salles conventionnelles de notre gamme de produits de radiologie (ex: BRS, Feria, Camargue, Baccara). La solution EZ représente la solution la plus économique du marché, pour faire évoluer une Baccara ou une Camargue conventionnelle CR, vers le DR. En effet, l'EZ permet tous les avantages du numérique (excellente qualité d'image, plus de manipulation des cassettes, amélioration de productivité, etc) sans que le client soit obligé de réinvestir dans un équipement complet.

La capteur EZ peut être associé à une tablette WiFi pour offrir une solution mobile. Tout un parc d'appareils de radiologie mobile pourrait être « up-gradé » avec un seul capteur et une tablette.



EZ

➤ PLATINUM Conventionnelle

La Platinum conventionnelle présente tous les avantages d'une table télécommandée haute de gamme avec une flexibilité maximale pour l'acquisition de l'image.

En effet la Platinum conventionnelle est compatible avec des cassettes classiques ou avec le détecteur numérique sans fil de la taille d'une cassette, l'EZ pour toutes les acquisitions de radiographie.

La Platinum conventionnelle pourrait être très facilement upgradée en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 le rendant le système ainsi 100% numérique.

Les avantages du statif mécanique/informatique haut de gamme qui sont inchangés par l'upgrade vers le numérique sont : une distance focale optimale (180 cm), accès tout autour de la table pour un confort patient accru, descente du panneau jusqu'à 60 cm pour un chargement patient facile (ou 48 cm en version dRF), un mouvement indépendant du tube à rayons X et du bloc détecteur, des moteurs

avec des encodeurs absolus pour un positionnement patient rapide et précis, contrôle du générateur intégré dans le pupitre de la table, un système de contrôle innovant basé sur une technologie de « PC serveur » qui permet le monitoring et un pilotage automatique de la table, du collimateur et du générateur...



PLATINUM CONVENTIONNELLE

➤ PLATINUM DRF

La Platinum est considéré aujourd'hui comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie et permet au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette table permet au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



PLATINUM Drf

6.1.2.3 Les instruments de mesure

ALPHA M.O.S. propose une gamme complète de solutions comprenant des analyseurs (dénommés selon le cas Nez Electronique, Langue Electronique et Œil Electronique), des services d'analyse chimique ou sensorielle en laboratoire, les logiciels associés, ainsi que des prestations de services sur ces équipements (installation, maintenance sur site ou en atelier).

Par ailleurs, ALPHA M.O.S. peut développer des solutions industrielles sur mesure.

L'offre de produits et services proposée par le Groupe comprend donc deux grandes catégories :

- les instruments et les consommables associés,
- les services d'accompagnement (maintenance et analyse, formation, installation).

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et site www.alpha-mos.com).

6.1.2.4 AXS Médical

AXS Medical commercialise actuellement trois types d'équipements :

- Biomod TM L, qui permet une reconstruction 3D du corps entier et grâce à une technologie optique (sans rayonnement). Principalement à destination des spécialistes orthopédiques ou de la médecine fonctionnelle et des chirurgiens, il permet un suivi de la morphologie du dos ;



- Biomod TM 3S, qui permet une fusion unique des images optiques et radiologiques afin de faire une modélisation en 3D du rachis. Cette solution, principalement destinée aux radiologues, ne nécessite aucun rayonnement supplémentaire, par rapport à un examen classique 2D.



- Kineod, qui offre une reconstruction 3D du corps entier utilisant une technologie optique infrarouge non invasive. Il est destiné principalement aux kinésithérapeutes, podologues, et autres spécialistes dans les troubles d'équilibre et de dos.



6.1.2.5 STEMCIS (et ses filiales)

- Dispositifs médicaux à usage unique

La société ADIP'SCULPT (filiale de STEMCIS à 70,53%) commercialise des dispositifs médicaux permettant la réalisation de greffe de tissu adipeux dans le domaine de la Chirurgies reconstructrices et esthétiques, ophtalmologie et chirurgie maxillo-faciale (Restauration des volumes des tissus mous). le principe repose sur une greffe de tissu par: prélèvement de la graisse du patient par lipoaspiration, pour une ré-injection immédiate au même patient dans un autre endroit du corps

La société commercialise plusieurs kits stériles à usage unique, qui contiennent l'ensemble des éléments dont le chirurgien va avoir besoin pour réaliser le transfert de graisse :

- MACROFILL



MACROFILL est un dispositif médical à usage unique qui incorpore dans sa composition et dans son utilisation l'ensemble des résultats scientifiques les plus récents pour l'amélioration de l'efficacité des greffes adipocytaires de gros volumes. Il permet la ré-injection de volume de tissu adipeux jusqu'à 900cc, principalement pour les reconstructions/augmentations mammaires, mais aussi pour l'augmentation des volumes de certaines zones spécifiques comme les fesses ou les mollets.

MACROFILL permet de prélever le tissu adipeux de façon non-traumatique, et de le traiter en respectant l'intégrité et la viabilité des cellules adipeuses, grâce à l'utilisation de canules et de seringues spécifiques, en suivant un protocole de lavage et de centrifugation adapté.

Le kit MACROFILL permet de traiter et d'injecter de l'ordre de 500 à 750 cc par heure. L'ensemble de la procédure est réalisé de manière aseptique, en circuit fermé. MACROFILL contient TOUS les éléments nécessaire pour l'infiltration, la lipoaspiration, le lavage et l'injection du tissu adipeux.

MICROFILL



MICROFILL est un dispositif médical à usage unique qui incorpore dans sa composition et dans son utilisation l'ensemble des résultats scientifiques les plus récents pour l'amélioration de l'efficacité des greffes adipocytaires de petits volumes. MICROFILL permet de prélever le tissu adipeux de façon non-traumatique, en assurant une dissociation manuelle fine (grâce à une micro-canule spécifique adaptée), permettant l'obtention de lobules adipeux de petite taille qui vont faciliter la prise de greffe. MICROFILL est plus particulièrement indiquée pour le rajeunissement et la reconstruction faciale.

EASYFEEL :



Le kit EASYFEEL permet le traitement de petit volume de tissu adipeux, généralement inférieur à 15-20cc pour des ré-injections plutôt au niveau du visage.

Le kit EASYFEEL contient les instruments de base nécessaires à la réalisation d'un lipofilling, c'est-à-dire les canules d'infiltration, de prélèvement et d'injection ainsi que des bouchons pour seringues luer lock 10cc (permet une centrifugation en circuit fermé).

- FEELSAFE



Le kit FEELSAFE permet le traitement d'un volume petit à moyen de tissu adipeux (10 à 30 cc) pour des ré-injections sur l'ensemble du corps. Le kit FEELSAFE utilise les avantages de EASYFEEL, mais en ajoutant l'aspect « tout en un » puisque l'ensemble des éléments nécessaire au lipofilling sont présents.

- Dispositifs vétérinaires

La société SCIVET(Filiale à 100 % de STEM CIS) produit et commercialise des kits à usage unique brevetés au niveau international, permettant de prélever, purifier et ré-injecter de façon optimale certaines cellules des tissus adipeux équin et canins. pour soigner les tendinites et l'arthrose chez les animaux sportifs ou de compagnie.



6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 L'ostéoporose : un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centre dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinées à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).



➤ General Electric Healthcare (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2010 de 150 milliards de dollars pour un bénéfice de 11,6 milliards de dollars. Le Groupe emploie 287 000 salariés.

➤ Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2011, de 1,789 milliard de dollars pour un gain net de 157,15 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2011, 76% des ventes ont été réalisés aux Etats-Unis, 13 % en Europe, 6 % en Asie, et 5% dans d'autres régions.

➤ La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique nord et du sud en sont les principaux.

6.2.3 L'instrumentation (Alpha M.O.S.)

Les différentes gammes d'équipements développés et commercialisés par ALPHA MOS peuvent être utilisés dans de nombreux domaines d'activités, Il s'agit souvent de marchés de niche. Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation, du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, ALPHA MOS ne dispose pas d'éléments permettant de quantifier précisément les marchés concernés et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et site www.alpha-mos.com).

6.2.4 Diagnostic et Suivi des pathologies rachidiennes (AXS Médical)

6.2.4.1 Description et tendance

Les produits d'AXS Medical s'adressent aux spécialistes des pathologies rachidiennes (Radiologie, Médecine physique et réadaptation, chirurgie orthopédique et paramédicale)

Biomod 3S est une solution innovante destinée au radiologue. Elle permet la modélisation 3D de la colonne vertébrale en position fonctionnelle debout à partir de la fusion d'images optiques et radiologiques. Biomod 3S, a la particularité de pouvoir être installé sur tous les équipements de radiologie disposant de la fonctionnalité rachis en totalité (stitching). Les informations générés en 3D permettent un diagnostic et un suivi plus précis que celui issu des images 2D obtenues à partir des images radiologiques classiques. Contrairement à un examen de CT scanner ou D'IRM les informations obtenues tiennent compte de la position du patient au quotidien (debout en charge).

Biomod 3S, de plus s'inscrit parfaitement dans l'évolution des méthodes diagnostiques qui tend à systématiser les informations en 3D pour affiner les résultats. Grâce à son adaptabilité, à toute les salles de radiologie existante, Biomod 3S s'adresse à toutes les structures radiologiques quel que soit leur taille.

Biomod L permet un examen optique (sans rayonnement) permettant une reconstruction 3D en position fonctionnelle debout de « l'enveloppe » du dos. Il est principalement destiné à des spécialistes orthopédiques, de la médecine fonctionnelle ou aux chirurgiens orthopédiques. Biomod L est un outil de suivi puissant et efficace pour l'évaluation et le suivi des pathologies du dos. L'examen et le diagnostic sont faits automatiquement en quelques secondes et permettent un suivi informatisé dans le temps de l'évolution des pathologies et de la réaction au traitement mis en place. A ce jour, les praticiens n'ont à leur disposition que des stratégies de mesure manuelles sans outils de suivi informatique.

Ce marché est en plein croissance, les spécialistes étant aujourd'hui prêt à investir dans un équipement qui leur permet ce suivi efficace.

Kineod utilise une technologie optique infrarouge pour obtenir une reconstruction 3D du corps entier en position fonctionnelle debout. Il permet une analyse de paramètres cliniques de la posture et un suivi de l'évolution de ces paramètres. Il est destiné à des spécialistes paramédicaux tels que les podologues ou des kinésithérapeutes qui sont intéressés par les troubles d'équilibre et de la posture. Pour les mêmes raisons que le Biomod L, c'est un marché en croissance, les mesures rapides, un suivi dans le temps, puis l'outil pédagogique pour les patients étant une vraie valeur ajoutée.

6.2.4.2 Les acteurs et la structure du marché

Pour le marché de la reconstruction du rachis en 3D par la fusion d'images radiologiques et optique (Biomod 3S), il existe un autre acteur important reconnu sur le marché : EOS Imaging. À l'inverse de Biomod 3S qui est un add-on à une salle existante, EOS Imaging est une solution dédiée, très haut de gamme, qui réalise l'acquisition stéréoradiographique simultanément de la face et du profil permettant une modification sans fusion des images optiques. Le caractère exclusif du système EOS le destine à des cliniques très spécialisées dans l'orthopédie. Biomod 3S permet le même bénéfice diagnostique mais avec une technologie différente et avec une vocation de diffusion plus large. Le marché le plus important est principalement orienté vers les pays matures : les États-Unis, le Japon, et l'Europe de l'Ouest.

Sur le marché des solutions optiques (Biomod L et Kinéod), il y a plusieurs sociétés sur ce marché du diagnostic 3D du dos : Diers, RM Ingénierie, Rothballer, Physialtech, Sam instruments. Il s'agit encore d'un marché en croissance pour les pays développés avec des spécialistes dans les pathologies du rachis, des membres inférieurs et des troubles de l'équilibre et de la posture.

6.2.5 Cellules Souches

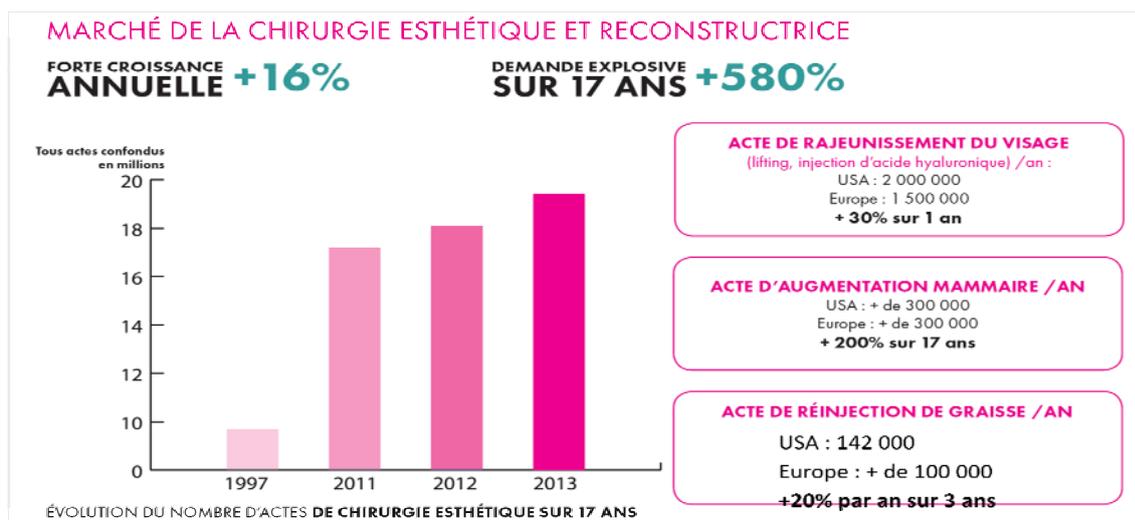
(Concerne STEM CIS et sa filiale ADIP'SCULPT)

En 2014, 20 millions d'actes de chirurgie esthétique ont été pratiqués dans le monde avec une évolution de :

+252 % chez les femmes depuis 1997

+106% chez les hommes depuis 1997

Les actes de réinjections de graisse ont atteint le nombre de 142 000 aux USA et plus de 100 000 en Europe (+20 % par an depuis 3 ans)



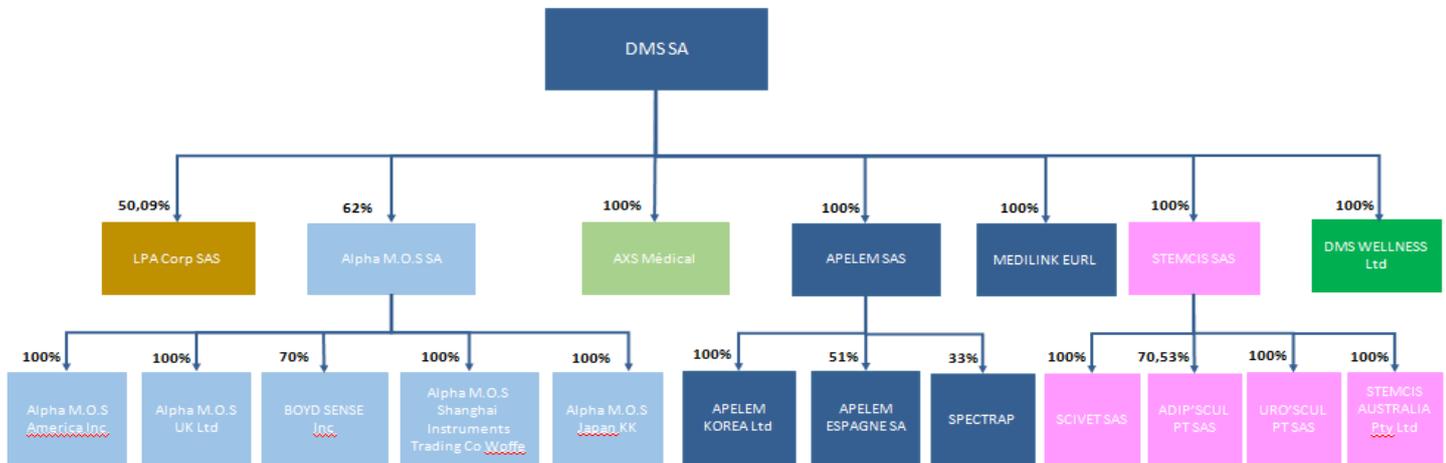
Source : ISAPS International Survey on Aesthetic/Cosmetic.

Nb : certains pays importants comme l'Asie ne sont pas pris en compte en 2014 faute de statistiques fiables.

les marchés les plus porteurs sont les USA, le Brésil, la Corée du sud et l'Europe (France/Allemagne principalement).

7 ORGANIGRAMME

A la date d'établissement du document de référence, l'organigramme juridique de DMS est le suivant :



7.1 Liste des filiales

A date d'établissement du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
				Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)	Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)	Filiale	0%	51,00% (2)
LPA Corp.	S.A.S	Montpellier (Mauguio)	Filiale	50,09%(3)	-
SPECTRAP	Ltd.	Moscou	Filiale	0%	33%(4)
AXS Medical	SAS	Merignac	Filiale	100,00%	-
STEMCIS	SAS	Sainte-Clotilde	Filiale	100,00%	-
SCIVET	SAS	Sainte-Clotilde	Filiale	-	100,00%
ADIP'SCULPT	SAS	Sainte-Clotilde	Filiale	-	70,53%(5)
URO'SCULPT	SARL	Sainte-Clotilde	Filiale	-	100,00%
ALPHA M.O.S France	SA	Toulouse	Filiale	62%(6)	-
ALPHA M.O.S America	Inc	Maryland	Filiale	-	62% (7)
ALPHA M.O.S UK	Ltd	Coventry	Filiale	-	62% (7)
ALPHA M.O.S Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale	-	62% (7)
ALPHA M.O.S Japan	KK	Tokyo	Filiale	-	62% (7)
BOYD SENSE	Inc	Delaware	Filiale	-	43,40% (7)
DMS Wellness	Ltd	Hong Kong	Filiale	-	100% (8)



(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne. Le solde du capital est détenu par la société P.S.-2 SA à hauteur de 48% et par Josep Serrats Torres (fondateur) à hauteur de 1%.

(3) LPA Corp est détenue à hauteur de 50,09% par DMS. Le solde du capital est détenu par Daniel Boyer (ancien gérant) à hauteur de 32.91%, par Karine Alcatraz à hauteur de 10% et par Christian Boyer à hauteur de 7%.

(4) La société SPECTRAP est une joint-venture détenue à hauteur de 67% par la société russe SCPECTRUM. DMS détient 33% de SPECTRAP.

(5) ADIP'SCULPT est détenue à hauteur de 70,53% par STEM CIS. Le solde du capital est détenu par une vingtaine de business angels.

(6) Le solde du capital d'ALPHA M.O.S. est détenue par Jean Christophe MIFSUD (ancien Président Directeur Général) en son nom propre et par le biais de sa holding (Pio Holdings) à hauteur de 13% par le concert LOSTIE de KERHOR à hauteur de 7% et le solde du capital soit 17% est détenu par le public et constitue le flottant.

(7) ALPHA M.O.S America, ALPHA M.O.S UK, ALPHA M.O.S Shanghai et ALPLHA M.O.S Japan sont détenues à 100% par ALPHA M.O.S France. Cette dernière a pris une participation au 1er semestre 2015 dans la nouvelle filiale BOYD SENSE à hauteur de 70%. Cette nouvelle filiale a été créée au cours du premier semestre 2015. Le solde du capital de BOYD SENSE est détenu par Bruno Thuillier, Jean-Christophe Mifsud et par Jean-Paul Ansel chacun à hauteur de 10%.

La SA DMS et l'EUURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes.

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2015 (Cette société n'a plus d'activités commerciales).

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable compte tenu des délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014, 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 Mauguio. Créée en novembre 2011, elle a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2015.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1er octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

(8) DMS a créé la filiale DMS Wellness le 3 mars 2016, cette société au capital de 10 000 HKD, basée à Hong Kong, est destinée à commercialiser en Asie des produits tournés vers la beauté et la santé de la femme .

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (K€)	31/12/2015			31/12/2014		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains						
Constructions (1)	1 013	866	147	1 013	837	176
Matériel et outillage	2 079	1 566	513	1 553	1 260	293
Agencements et autres	2 553	1 044	1 509	1 431	995	436
TOTAL ACTIFS CORPORELS	5 645	3 476	2 169	3 997	3 092	905

(1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

L'impact de la variation de périmètre consécutive à la prise de contrôle des sociétés AXS et STEMICIS (et ses filiales) est non significatif.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 24 767 324,58 € euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2015 dans l'Union Européenne.

9.1.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société APELEM KOREA
- Société anonyme Alpha M.O.S. et ses filiales
- Société par actions simplifiée STEM CIS (et ses filiales)
- Société par actions simplifiée AXS Médical

Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM, APELEM ESPAGNE, APELEM KOREA, ALPHA MOS au 31 décembre 2015 ainsi que les comptes annuels de la sociétés AXS Médical (pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015) et les comptes consolidés de la société STEM CIS (et ses filiales, pour la période du 28 octobre 2015 au 31 décembre 2015) ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

9.1.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 36 339 K€ contre 24 624 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2014. La société Alpha M.O.S a contribué au chiffre d'affaires 2015 à hauteur de 8 189 K€ contre 1 464 K€ en 2014 au titre des mois de novembre et décembre seulement.

Les produits opérationnels s'élèvent à 3 900 K€ contre 1 019 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la prise en compte des 12 mois d'exercice de la société Alpha Mos en 2015, les charges opérationnelles s'élèvent à 42 350 K€ contre 26 569 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est négatif de – 2110 K€ contre un résultat négatif de – 926 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la prise en compte d'autres produits et charges opérationnelles issus de la société Alpha Mos pour un montant de -751 K€, le résultat opérationnel est négatif de – 2861 K€ contre un résultat négatif de – 926 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 215 K€ contre une perte de 143 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de – 2 646 K€ au 31 décembre 2015 contre une perte de – 1 069 K€ au 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés annuels du groupe DMS se soldent par une perte nette de l'ensemble consolidé de – 2 679 K€ contre une perte nette de – 1095 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de – 1 467 K€ au 31/12/2015 contre une perte de – 1 109 K€ au 31/12/2014.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 12 255 K€ contre 7 289 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les actifs courants sont de 34 169 K€ contre 32 106 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 24 261 K€ contre 20 403 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 5 426 K€ contre 3 847 K€ au 31/12/2014.
- Les passifs courants sont eux de 15 724 K€ contre 13 542 K€ au 31/12/2014.
- Le total général du bilan consolidé est de 46 423 K€ contre 39 395 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises

consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

A l'issue de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires consolidé de DMS s'établit à 36,3 M€, en hausse de 48% sur un an, et de 20% à périmètre constant. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation, depuis le 28 octobre 2015, de la société STEM CIS et ses filiales et depuis le 1er juillet 2015 de la société AXS Médical

Le résultat opérationnel courant est en diminution à - 2 110 K€ contre une perte de - 926 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la prise en compte d'autres produits et charges opérationnelles issues de la société Alpha Mos pour un montant de -751 K€, le résultat opérationnel est négatif de - 2 861 K€ contre un résultat négatif de - 926 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 215 K€ au 31/12/2015 contre (143) K€ au 31/12/2014 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (2 646 K€) contre (1 069 K€) au 31/12/2014.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (1 467 K€) au 31/12/2014 contre (1 109 K€) en 2014 soit un écart de 353 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 3 205 K€ au 31/12/2015 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 12,68 %. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 8,82%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2015	31/12/2014
Liquidités (D)		D=A+B+C	7 351	10 175
	trésorerie	A	2 030	5 175
	Comptes à terme	B	5 321	5 000
	valeurs mobilières	C		
Créances financières		E		
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	3 014	2 246
	dettes financières bancaires	F	2 338	1 972
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	407	164
	autres dettes financières	H	269	110
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	-4 337	-7 929
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	3 205	2 564
	dettes financières bancaires	K	1 695	1 836
	autres dettes financières	L	1 510	728
	obligations émises	M	-	-
Endettement financier net		J+N	- 1 132	-5 365

Les dettes financières bancaires à court terme (ligne F) correspondent principalement à des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 331 K€, les intérêts liés à ces financements (basés sur le taux Euribor de la période augmenté d'une marge) sont déjà débités de la trésorerie au 31 décembre 2015 (mentionnée ligne A) et ne sont pas sujets à révision.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2 102 K€ au 31/12/2015 contre 2 000 K€ au 31/12/2014 (lignes G et K du tableau ci-dessus) et se décomposent comme suit :

- DMS a souscrit un emprunt de 400 K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Cet emprunt est porté en dettes à moins d'un an pour 40 K€ et pour 360 K€ dans les dettes à plus d'un an (dont 40 K€ à plus de 5 ans).
- L'ensemble des emprunts contractés par Alpha M.O.S. présente un solde restant dû de 1 565 K€ et fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France. Cette dette se décompose en 230 K€ à moins d'un an et 1 334 K€ à plus d'un an (dont 588 K€ à plus de 5 ans).
- La Filiale Apelem Espagne présente un endettement financier de 3 K€ en totalité à moins d'un an.
- la Filiale AXS Médical présente un solde d'emprunts de 92 K€ à rembourser au Crédit Agricole au cours de l'année 2016.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 1 779 K€ (ligne H et L du tableau ci dessus) se compose de :

- 380 K€ (sur un montant initial de 540 K€) d'aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé le 30 septembre 2014 (remboursé à hauteur de 160 K€ au 31 décembre 2015) et se termineront en juin 2018.
- 300 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, ces fonds seront remboursés trimestriellement à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.
- 211 K€ d'aide à l'innovation de la BPI au profit d' Alpha M.O.S. (perçus en 2015)
- 160 K€ d'aide de la BPI au profit d' Alpha M.O.S. (perçus en 2015)
- 150 K€ d'avance BPI au profit d'AXS MEDICAL
- 86 K€ d'avance COFACE assurance prospection export au profit d'AXS MEDICAL
- 158 K€ d'avance OSEO innovation au profit d'AXS MEDICAL
- 68 K€ d'avance COFACE assurance prospection au profit d'ADIPSCULPT
- 23 K€ de prêt OSEO Amorçage au profit d'ADIPSCULPT
- 243 K€ de prêts BPI au profit de STEM CIS

9.1.3.2 Les faits marquants

Activités

- En 2015, le groupe DMS a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 36,3 M€, en progression de +48% (incluant 2 mois de contribution d'Alpha M.O.S en 2014).dont +20% à périmètre comparable.

Sur les activités historiques(Hors Alpha Mos, AXS Medical et STEM CIS) le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 27,8 M€, en croissance de +20%.

L'année 2015 a été marquée par une forte progression du pôle Radiologie sous l'effet (i) du dynamisme des ventes à l'international portées notamment par la montée en puissance de l'accord de distribution avec Toshiba Medical Systems Europe et l'extension mondiale du contrat avec Carestream Health en fin d'année, et (ii) de l'accélération des ventes en France réalisées à travers le référencement UGAP (Union des Groupements d'Achat Public).

En Ostéodensitométrie, l'année 2015 a vu une augmentation des ventes dans de nombreux pays (Allemagne, Chine, Italie, Bangladesh, etc.). Le chiffre d'affaires est demeuré stable (+1%), du fait que le groupe avait bénéficié en 2014 d'un contrat exceptionnel de 1,3 M€ pour un pays du Moyen-Orient.

Alpha M.O.S. a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 M€ en 2015, en croissance annuelle de +9% par rapport à 2014, année qui avait été marquée par la situation de redressement judiciaire jusqu'en septembre 2014.

Prise de contrôle de la société AXS MEDICAL

- Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie. Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés Biomod™, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D (cf communiqué de presse du 8 juillet 2015).

Prise de contrôle de la société STEM CIS et de ses filiales

- En novembre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100% de la société Stemcis, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies (lire le communiqué de presse du 3 août 2015). Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans le cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 euros réservée aux actionnaires de STEM CIS.

Opérations sur le capital :

- Le 27 mars 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de janvier et février 2015. A l'issue de ces opérations, 41 365 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 273 € dont 6 692 € de capital et 1 581 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 20 avril 2015, DMS a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, par voie de placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération s'est traduite par l'émission de 12 821 525 actions nouvelles au prix unitaire de 0,18 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 307 874 € dont 2 074 129 € de capital et 233 746 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 7 608 euros. (cf Note 23).
- Le 29 juillet 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de mars, avril mai et juin 2015. A l'issue de ces opérations, 1 410 795 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 282 159 € dont 228 224 € de capital et 53 935 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 4 septembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de juillet 2015. A l'issue de ces opérations, 943 072 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 188 614 € dont 152 560 € de capital et 36 054 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois d'août et septembre 2015. A l'issue de ces opérations, 434 984 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 86 997 € dont 70 367 € de capital et 16 630 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 31 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réservée aux actionnaires de la société STEM CIS en rémunération leur apport en nature. A l'issue de cette opération, 9 165 192 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 291 298 € dont 1 482 646 € de capital et 808 651 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).

Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 171 547 euros

- Le 23 décembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de novembre 2015. A l'issue de ces opérations, 26 520 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 304 € dont 4290 € de capital et 1014 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le plan d'apurement des dettes de la société Alpha M.O.S. s'est poursuivi sur l'exercice conformément aux modalités prévues par le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 soit :
 - ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
 - ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Evolution du Périmètre de consolidation des comptes :

- Création par Alpha Mos de Boyd Sense, détenue à 70%.
- Intégration de la société AXS MEDICAL à compter du 1er juillet 2015
- Intégration de la société STEM CIS (et de ses filiales) à compter du 28 octobre 2015
- Dans le cadre de l'opération de rapprochement entre le groupe DMS et Alpha M.O.S, DMS avait consenti une option d'achat au bénéfice de Jean-Christophe Mifsud, Président Directeur Général d'Alpha M.O.S, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S à compter du 1er octobre 2015. Parallèlement, ce dernier avait consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 1er novembre 2016. Jean-Christophe Mifsud ayant exercé en totalité son option d'achat en octobre 2015 à travers son holding personnel PIO Holding, DMS lui a cédé 2 286 837 actions Alpha M.O.S, représentant 10% du capital social, au prix unitaire de 0,40 €, soit un montant total de 914 734,80 €.

Suite à cette cession de titres et suite à la conversion de BSA détenus par les minoritaires, DMS a vu sa participation dans ALPHA MOS diminuer, passant de 72,88% au 31 décembre 2014 à 62% au 31 décembre 2015.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

A l'issue de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires consolidé de DMS s'établit à 36,3 M€, en hausse de 48% sur un an, et de 20% à périmètre constant. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation, depuis le 28 octobre 2015, de la société STEM CIS et ses filiales et depuis le 1er juillet 2015 de la société AXS Médical

En 2015, le périmètre historique du groupe DMS (Hors Alpha Mos, AXS Medical et STEM CIS) a continué à nettement surperformer le marché mondial de l'imagerie médicale, et plus largement celui des dispositifs médicaux et de diagnostic. Grâce à sa gamme de solutions innovantes, parfaitement adaptées aux besoins des centres de soins et des praticiens, DMS est aujourd'hui en mesure de délivrer une croissance dynamique malgré un environnement économique qui reste peu porteur.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2015, le Groupe DMS a investi environ 4,63 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 1 681 K€, contre 5,36 % en 2014, ventilés de la façon suivante :

K€	2015	2014	2013
Masse salariale imputée à la R&D	1 681	1 321	951
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			
Autres charges			
TOTAL	1 681	1 321	951

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

- Consécutivement aux assemblées du 14 mars 2016, le Conseil d'administration de DMS a décidé de mettre en œuvre la modification temporaire de certaines des caractéristiques des BSA, à savoir :

- la réduction du prix d'exercice des BSA de 0,20 € à 0,18 € pendant une durée de 20 jours ouvrés, du 24 mars 2016 au 21 avril 2016 ;

- le rétablissement du prix d'exercice des BSA encore en circulation à l'issue de cette période, à 0,20 € ; (les autres caractéristiques des BSA étant maintenues).

A la date d'établissement du présent rapport, 1 329 957 BSA ont été exercés dans le cadre de cette opération (DMS n'a pas encore reçu l'information du résultat global de l'opération). En conséquence 1 329 957 actions seront émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 239 392 € dont 215 147 € de capital et 24 245 € de prime d'émission

- Le Comité de Direction d'Alpha M.O.S. du 11 février 2016 a décidé l'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques. En conséquent, dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société Alpha M.O.S. a constitué des provisions et dépréciations impactant le résultat pour un montant total de – 717 k€. Cette somme se répartie de la façon suivante :

- Dépréciation de stock 41k€
- Amortissement exceptionnel : 53k€
- Risque liés au contrat suite à l'arrêt des produits : 294k€
- Dépréciation du goodwill : 329k€

- La société Alpha M.O.S a mis en place une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le 29 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion des délégués du personnel, le projet de licenciement de la Convention de Sécurisation Professionnelle (CSP) a été remis à chaque salarié concerné. Le coût estimé s'élève à 517k€.

- Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha Mos n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

En Radiologie et Ostéodensitométrie, le groupe DMS vise à poursuivre son développement en 2016 et au cours des prochaines années, à travers ses forces de vente directes mais également via ses différents partenaires commerciaux et industriels. Dans cette perspective, le groupe confirme sa volonté stratégique de se doter au plus vite d'une unité de production modernisée permettant de doubler ses capacités sur un site unique, afin de disposer, avant fin 2017, d'un outil industriel en adéquation avec ses besoins futurs ainsi que ceux de ses partenaires industriels.

L'année 2016 sera en outre marquée par un important travail de développement commercial de la technologie BiomodTM 3S, qui permet de fusionner les images radiologiques classiques du rachis (face/profil) obtenues à partir d'équipements de radiologie standards. Cette solution, développée par AXS Médical, offre de véritables synergies avec les autres solutions d'imagerie proposées par DMS.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 *Risque de marché*

- Risque de liquidité et de crédit

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document.
Aucun passif n'est assorti de covenants.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 1 779 K€ se compose de :

- 380 K€ (sur un montant initial de 540 K€) d'aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé le 30 septembre 2014 (remboursé à hauteur de 160 K€ au 31 décembre 2015) et se termineront en juin 2018.
- 300 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, ces fonds seront remboursés trimestriellement à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.
- 211 K€ d'aide à l'innovation de la BPI au profit d' Alpha M.O.S. (perçus en 2015)
- 160 K€ d'aide de la BPI au profit d' Alpha M.O.S. (perçus en 2015)
- 150 K€ d'avance BPI au profit d'AXS MEDICAL
- 86 K€ d'avance COFACE assurance prospection export au profit d'AXS MEDICAL
- 158 K€ d'avance OSEO innovation au profit d'AXS MEDICAL
- 68 K€ d'avance COFACE assurance prospection au profit d'ADIPSCULPT
- 23 K€ de prêt OSEO Amorçage au profit d'ADIPSCULPT
- 243 K€ de prêts BPI au profit de STEM CIS

Le groupe dispose au 31 décembre 2015 des concours bancaires financiers suivants :

- 2 400 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly (France) ou MCNE (Export Hors Russie)) (Société APELEM)

- 300 K€ de lignes de mobilisations de crédit de TVA (société APELEM et Medilink)
- 200 K€ de découvert bancaire (société APELEM)
- 30 K€ de découvert bancaire (société AXS Médical)
- 100 K€ de lignes de mobilisation de créances (Société AXS Médical)

En milliers d'euros	2015		2014		2013	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Dailly France / Lignes de crédit court terme international (MCNE)	2 500	2 131	2 200	1 972	2 200	2 200
Lignes de crédit court terme France (crédit de TVA)	300	200	300	-	300	150
Découvert bancaire	230	-	200	-	-	-

Par ailleurs, le groupe dispose également des concours bancaires suivants au 31 décembre 2015 :

- 1 000 K€ de ligne de Crédit documentaire Import (Filiale APELEM)

En milliers d'euros	2015		2014		2013	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Ligne de crédit documentaire import	1 000	328	1 000	1 027(*)	1 000	519

(*) Dépassement autorisé par la banque

- 600 K€ de lignes d'engagement par signature (DMS & APELEM)

En milliers d'euros	2015		2014		2013	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lettre d'engagement par signature (EPS)	600	558	600	580	500	308

Au 31 décembre 2015, le groupe DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2015 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	2 102	407	1 066	629
Emprunts et dettes financières diverses	1 779	269	1 084	426
Lignes de Mobilisations de créances	2 331	2 331		
Concours bancaires courants	7	7		
Total	6 220	3 014	2 150	1 055

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2015 :

31/12/2015 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	407	143	58	78	130
Emprunts et dettes financières diverses	269	66	63	70	70
Lignes de Mobilisations de créances	2 331	2 331			
Concours bancaires courants	7	7			
Total	3 014	2 547	121	148	200

Au 31 décembre 2014, le groupe DMS disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2014 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	2 000	164	833	1003
Emprunts et dettes financières diverses	838	110	713	15
Lignes de Mobilisations de créances	1 972	1 972		
Concours bancaires courants				
Total	4 810	2 246	1 546	1 018

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2014 :

31/12/2014 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	164	60	32	31	41
Emprunts et dettes financières diverses	110	25	25	30	30
Lignes de Mobilisations de créances	1972	1 972			
Concours bancaires courants					
Total	2 246	2 057	57	61	71

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2 102 K€ au 31 décembre 2015 contre 2 000 K€ au 31 décembre 2014 et se décomposent comme suit :

- DMS a souscrit un emprunt de 400 K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Cet emprunt est porté en dettes à moins d'un an pour 40 K€ et pour 360 K€ dans les dettes à plus d'un an (dont 40 K€ à plus de 5 ans).
- L'ensemble des emprunts contractés par Alpha M.O.S. présente un solde restant dû de 1 565 K€ et fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France. Cette dette se décompose en 230 K€ à moins d'un an et 1 334 K€ à plus d'un an (dont 588 K€ à plus de 5 ans).
Tous les engagements financiers de la société Alpha M.O.S. sont à taux / rémunération fixe. Les dettes du plan de continuation ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales). L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2015 s'élève à 66 K€. Une variation du taux d'actualisation de - 1% aurait impacté le résultat de 111k€ alors qu'une variation du taux de + 1% aurait impacté le résultat de 24k€.

- La Filiale Apelem Espagne présente un endettement financier de 3 K€ en totalité à moins d'un an.
 - La Filiale AXS Médical présente un solde d'emprunts de :
 - 52 Ke à rembourser au Crédit Agricole en novembre 2016 sur un emprunt initial de 150 K€ au taux fixe de 3.09%
 - 40 K€ à rembourser au Crédit Agricole en février 2016 sur un emprunt initial de 40 K€ à taux variable (moyenne mensuelle de l'euribor1 an + marge de 2 l'an soit 2.30% à l'émission du contrat en février 2015).
- Risque de change (Société DMS et filiales APELEM, Medilink et Apelem Espagne)

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 9% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir dans la mesure du possible le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2015 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	1 492
Passifs	660
Position nette avant gestion en devises	832
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	832
Taux de conversion 1 euros =	1,0887
Position nette après gestion en euros	764
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2015 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	8	-8	0	0
Total	8	-8	0	0

- Risque de change (Alpha M.O.S)

Chaque filiale de la société Alpha M.O.S. réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises



- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

➤ Risque sur actions

Dans le cadre de la prise de contrôle de la société Alpha M.O.S, DMS détient à ce jour 14 379 830 actions représentant 62% du capital Alpha M.O.S (Euronext Paris - ISIN : FR0000062804 - ALM) au 31 décembre 2015. Cette filiale étant consolidée et cet investissement n'étant pas spéculatif, le groupe estime ne pas être exposé à un risque sur ces actions.

Au 31 décembre 2015, la société DMS ne détient pas d'actions propres.

ALPHA M.O.S. détient 45 K€ de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit. Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste est classé en immobilisations dans les comptes consolidés du groupe.

Pour rappel, la société Alpha M.O.S. détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2015 valorisées en date de clôture à 25 641,32€ qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres

➤ Risque hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Cautions et garanties	4 000	4 000	-
Garanties export (DMS)	89	74	15
Garanties export (APELEM)	469	506	- 37
Privilèges Caisses de retraite (Sous groupe Alpha Mos)	127	127	-
Cautions et garanties (Sous Groupe Alpha Mos)	25	25	-
Nantissements (Sous groupe Alpha Mos)	45	45	-
Nantissement du fonds de commerce (Société AXS Medical)	380	-	380
Privilèges (Sous groupe STEM CIS)	83	-	83
Retour à meilleure fortune	-	-	-
TOTAL	5 218	4 777	441

Les « cautions et garanties » (4 000 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avais, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Dans le cadre du plan de continuation, le fonds de commerce de la société Alpha M.O.S. est inaliénable (inscription N°2014I0000075 du 27 octobre 2014 au greffe du tribunal de commerce de Toulouse).

En date du 3 octobre 2014 Monsieur Jean-Christophe Mifsud avait consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 24 novembre 2014, soit 2 286 837 actions Alpha M.O.S. Il était précisé que :

- (i) l'option de vente serait exerçable par DMS au prix de 0,36 € par action concernée entre le 1^{er} novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1^{er} novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option de vente ne pourrait être exercée que pour la totalité des actions concernées, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter du 24 novembre 2014, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha M.O.S. à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS avait consenti une option d'achat entrant en vigueur simultanément avec l'option de vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'actions, étant précisé que :

- (i) l'option d'achat serait exerçable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 € par action concernée entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option d'achat pourrait être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des actions concernées, la seconde sur le solde.

Les deux options étaient liées : ainsi, si l'une des parties décidait d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendrait dès lors caduque.

Monsieur Mifsud a, en date du 12 novembre 2015, exercé en totalité son option d'achat. DMS a donc cédé 2 286 837 actions Alpha M.O.S, représentant 10% (sur la base du nombre d'actions en date du 24 novembre 2014) du capital social, au prix unitaire de 0,40 €, soit un montant total de 914 734,80 €. Consécutivement à l'exercice de cette option, il n'existe plus d'options liant les parties.

A l'issue de cette opération, DMS détient désormais 62 % d'Alpha M.O.S. Ainsi, en date du 13 novembre 2015, DMS a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 2/3 en capital et en droit de vote d'Alpha M.O.S.

Se reporter à l'avis AMF n°215C1691 du 13 novembre 2015

9.1.3.7.2 Risques opérationnels

➤ Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

L'environnement hautement technologique des solutions du groupe DMS implique des investissements R&D importants pour qualifier les composants critiques pour la performance des équipements. La gestion du risque fournisseur est donc prise en compte par le groupe DMS, qui évalue régulièrement la criticité de son marché achats pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Depuis 2011, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2015	23%	45%	57%
Au 31 décembre 2014	19%	45%	58%
Au 31 décembre 2013	18%	44%	57%
Au 31 décembre 2012	16%	43%	57%
Au 31 décembre 2011	15%	42%	57%

Bien que la société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), certaines

défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du groupe.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains des clients de sa filiale APELEM.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2012, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Premier client	9%	8%	17%	26%
5 premiers clients	28%	31%	36%	46%
10 premiers clients	42%	45%	48%	59%

9.1.3.7.3 *Risque de Dilution*

DMS a émis le 24 décembre 2014, 49.154.704 Bons de Souscription d'Actions (BSA) donnant droit à autant d'actions exerçable jusqu'au 24 juin 2017 au prix de 0,20 €par BSA.

A la date du présent document, 4 272 113 BSA ont été exercés.

En conséquence, 44 882 591 BSA sont en circulation représentant une dilution potentielle d'environ 29,32%

9.1.3.7.4 *Risques juridiques - Litiges*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2015 et ce notamment compte-tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Une provision de 34 K€ avait été constatée au en 2010 dans le cadre d'un autre litige opposant DMS à un utilisateur dont le matériel a fait l'objet d'une destruction. Le jugement rendu le 12 février 2016 par le tribunal de grande instance d'Evry ayant débouté intégralement le plaignant de ses demandes, la provision a été reprise en totalité au 31 décembre 2015 (un appel a été formulé le 25 mars 2016).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011.



En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire et en janvier 2016 la cour d'appel de Montpellier a confirmé ce premier jugement en condamnant DMS à hauteur de 125 K€.

Compte tenu de l'analyse de ses avocats, la société a décidé de se pourvoir en cassation, et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2015.

En mars 2013 la société DMS avait reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié ; Par jugement du 7 septembre 2015, le conseil de prud'hommes a débouté ce salarié de l'ensemble de ses demandes.

Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société. Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha Mos n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

Divers litiges sont en cours à la date de clôture au sein de la société Alpha M.O.S., des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 646k€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.5 Réglementation et homologations

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, l'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir. Afin de couvrir au mieux ces risques, le groupe DMS a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et les organismes notifiés. Cette veille est complétée par nos distributeurs qui assurent la remontée d'information au niveau de chaque pays sur lesquels le groupe DMS distribue ses produits. En complément, le groupe DMS effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet.

Dans le domaine de l'instrumentation, la société Alpha Mos, du fait de son implantation à l'international, est à même de suivre les évolutions légales et réglementaires des marchés sur lesquels elle exerce ses activités, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et, dans cette mesure, son activité peut s'en trouver affectée. Ainsi, en dépit des mesures prises par ALPHA M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, des risques subsistent pour le Groupe, lesquels résultent notamment du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles. Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

9.1.3.7.6 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.7 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à l'activité de la société mère DMS et des filiales Apelem et Medilink :

- Multirisque professionnelle pour une cotisation annuelle de 20 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 28 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 12 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 29 K€
- Assurance Coface pour 11 K€

Le sous groupe ALPHA M.O.S. a souscrit des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à l'activité de la société mère ALPHA M.O.S. et de ses filiales :

- Multirisque professionnelle et responsabilité Civile pour une cotisation annuelle de 22 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 4 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 5 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 6 K€
- Assurance risques électroniques pour une cotisation annuelle de 19 K€ (principalement aux USA)

Les contrats d'assurance des nouvelles filiales AXS médical et STEM CIS (et ses filiales) sont en cours de revue pour harmoniser les couvertures au sein du groupe.

9.1.3.8 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Résultat opérationnel 2015	Résultat opérationnel 2014
Ostéodensitometrie	6 106	377	-114
Radiologie	21 788	-606	-776
Instrumentation	8 189	-2 572	-35
Autres	256	-59	
Total	36 339	-3 427	-926

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques suivantes :

L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK.

L'activité « appareils de radiologie » est réalisée par les sociétés APELEM, APELEM Korea et APELEM Espagne, les activités de « Distribution et maintenance » sont incluses dans les activités principales correspondantes.

La prise de contrôle en 2014 du groupe Alpha M.O.S a occasionné la création d'un troisième secteur d'activité : l'instrumentation.

L'impact de la prise de contrôle des sociétés STEM CIS et AXS MEDICAL étant non significatif sur le compte de résultat de l'année 2015, leur contribution est portée cette année dans le secteur « Autres activités »



9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

EURL au capital de 48.000 Euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044
Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'Affaires : 3 586 K€ en 2015 contre 2 838 K€ en 2014
Résultat comptable : bénéfice de 463 K€ en 2015 contre un bénéfice de 342 K€ en 2014.

La Société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 1 432 179 Euros
Siège social : 175 Allée Von Neumann 30000 Nîmes
Immatriculée au RCS de Nimes sous le numéro 319 996 146
Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'Affaires : 22 035 K€ en 2015 contre 16 610 K€ en 2014.
Résultat comptable : perte de 695 K€ en 2015 contre une perte de 1 068 K€ en 2014.

La Société DMS possède 100% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la Société Apelem Espagne et 100% de la société APELEM KOREA

9.1.4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros
Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'affaires : 193 K€ en 2015 contre 662 K€ en 2014.
Résultat comptable : perte de 35 K€ en 2015 contre un bénéfice de 50 K€ en 2014.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

9.1.4.4 APELEM KOREA

Société au capital de 10 000 000 wons coréens (soit 7100 euros)
Siège social : 8F 341, Gangnamdaero, Seocho-Gu, Seoul, Corée du Sud
Activité : import export et vente d'appareils médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'affaires : 0 K€ en 2015 comme en 2014
Résultat comptable : 0 K€ en 2015 contre une perte de 69 K€ en 2014.
Cette société n'a plus d'activité commerciale en 2014 et sera clôturée prochainement.



La société DMS détient une participation de 100 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 100 %).

9.1.4.5 ALPHA M.O.S.

Société anonyme au capital de 4.624.232 euros
Siège social : 20 Avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 389 274 846
Activité : Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'Affaires consolidé : 8 189 K€ en 2015 (12 mois) contre 2 073 K€ au 31/12/2014 (3 mois) et 7 141 K€ au 30/09/2014 (12 mois)
Résultat comptable consolidé : perte de 2 541 K€ en 2015 contre une perte de 61 K€ au 31/12/2014 (3 mois) et de 157 K€ au 30/09/2014 (12 mois)

La Société DMS possède une participation de 62% dans le capital de la société Alpha M.O.S

La Société Alpha M.O.S. détenant elle-même 100% du capital des sociétés Alpha M.O.S America, Alpha M.O.S UK, Alpha M.O.S Japan et Alpha M.O.S Shangai, et 70% du capital de la filiale BOYD SENSE créée au cours de l'année 2015.

9.1.4.6 LPA CORP

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2015

Société par actions simplifiée au capital de 22 000 euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 537 869 927
Activité : Conception, développement et commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'Affaires : aucun chiffre d'affaires en 2015 ni en 2014
Résultat comptable : perte de 10 K€ en 2015 contre une perte de 27 K€ en 2014

9.1.4.7 AXS MEDICAL

La société DMS a acquis en juillet 2015 100 du capital de la Société par Actions Simplifiée (SAS) AXS MEDICAL.

Société par actions simplifiée au capital de 1 589 800 euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 519 753 990
Activité : Conception, développement et commercialisation de dispositifs médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :
Chiffre d'Affaires : 562 K€ en 2015 contre 429 K€ en 2014
Résultat comptable : perte de 56 K€ en 2015 contre une perte de 322 K€ en 2014

9.1.4.8 STEM CIS

La société DMS a finalisé en novembre 2015 l'acquisition de 100% du capital de la Société par Actions Simplifiée (SAS) STEM CIS.

Société par actions simplifiée au capital de 1 380 300 euros
Siège social : 2 rue maxime Riviere 97490 Saint Clotilde
Immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro 504 934 050
Activité : recherche et développement en biotechnologies
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2015 :

Chiffre d'Affaires : 137 K€ en 2015 contre 157 K€ en 2014

Résultat comptable : perte de 392 K€ en 2015 contre une perte de 53 K€ en 2014

La Société STEM CIS détenant elle-même 100% du capital des sociétés SCIVET et URO'SCULPT, et 70,53% du capital de la filiale ADIP'SCULPT.

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 Compte de Résultat de la Société DMS

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 6 266 K€ contre 6 077 K€ au 31/12/2014.

Le résultat d'exploitation est une perte de 302 K€ contre une perte de 366 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est un bénéfice de 231 K€ contre un bénéfice de 18 K€ l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est de 83 K€ contre 5 K€ au 31/12/2014

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est un bénéfice de 147 K€ contre une perte de 222 K€ au 31/12/2014.

9.1.5.1.2 Bilan de la société DMS

Au Bilan au 31 décembre 2015, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 19 532 K€ contre 17 334 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 18 574 K€ contre 16 606 K€ au 31/12/2014,
- L'actif circulant est de 15 854 K€ contre 12 956 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 30 642 K€ contre 25 503 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 4 064 K€ contre 3 962 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2015 est de 35 386 K€ contre 30 290 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 **Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé**

9.1.5.2.1 **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).**

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en légère augmentation passant de 6 077 K€ au 31/12/2014 à 6 266 K€ au 31/12/2015. Une augmentation des ventes dans de nombreux pays a permis au chiffre d'affaires de demeurer stable même si le groupe avait bénéficié en 2014 d'un contrat important pour un pays du Moyen-Orient.

Le résultat d'exploitation s'établit à -302 K€ au 31/12/2015 contre -366 K€ au 31/12/2014 soit 64 K€ d'amélioration par rapport à 2014.

Le résultat financier est un bénéfice de 231 K€ et porte le résultat courant à - 70 K€ au 31/12/2015 contre - -347 K€ au 31/12/2014.

Le bénéfice exceptionnel est 84 K€ au 31/12/2015 contre 5 K€ au 31/12/2014.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés (crédit d'impôt recherche), le résultat net s'établit à 147 K€ au 31/12/2015 contre une perte de 222 K€ en 2014.

9.1.5.2.2 **Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)**

Activités :

En 2015, DMS a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 6,3 M€, contre 6,1 M€ au cours de l'année 2014.

Prise de contrôle de la société AXS :

Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie. Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés BiomodTM, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D (cf communiqué de presse du 8 juillet 2015).

Prise de contrôle de la société STEM CIS et de ses filiales :

En novembre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100 % de la société Stemcis, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies (communiqué de presse du 3 août 2015).



Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans la cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 € réservée aux actionnaires de STEM CIS.

Opérations sur le capital :

Le 27 mars 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de janvier et février 2015. A l'issue de ces opérations, 41 365 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 273 € dont 6 692 € de capital et 1 581 € de prime d'émission.

Le 20 avril 2015, DMS a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, par voie de placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération s'est traduite par l'émission de 12 821 525 actions nouvelles au prix unitaire de 0,18 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 307 874 € dont 2 074 129 € de capital et 233 746 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 7 608 €.

Le 29 juillet 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de mars, avril mai et juin 2015. A l'issue de ces opérations, 1 410 795 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 282 159 € dont 228 224 € de capital et 53 935 € de prime d'émission.

Le 4 septembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de juillet 2015. A l'issue de ces opérations, 943 072 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 188 614 € dont 152 560 € de capital et 36 054 € de prime d'émission.

Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois d'août et septembre 2015. A l'issue de ces opérations, 434 984 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 86 997 € dont 70 367 € de capital et 16 630 € de prime d'émission

Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réservée au actionnaires de la société STEM CIS en rémunération leur apport en nature. A l'issue de cette opération, 9 165 192 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 291 298 € dont 1 482 646 € de capital et 808 651 € de prime d'émission.

Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 171 547 €.

Le 23 décembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de novembre 2015. A l'issue de ces opérations, 26 520 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 304 € dont 4 290 € de capital et 1 014 € de prime d'émission.

Autres évènements :

Dans le cadre de l'opération de rapprochement entre le groupe DMS et Alpha M.O.S, DMS avait consenti une option d'achat au bénéfice de Jean-Christophe Mifsud, Président Directeur Général d'Alpha M.O.S, portant sur

10% du capital d'Alpha M.O.S à compter du 1er octobre 2015. Parallèlement, ce dernier avait consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 1er novembre 2016.

Jean-Christophe Mifsud ayant exercé en totalité son option d'achat en octobre 2015 à travers son holding personnel PIO Holding, DMS lui a cédé 2 286 837 actions Alpha M.O.S, représentant 10% du capital social, au prix unitaire de 0,40 €, soit un montant total de 914 734,80 € conduisant à la comptabilisation d'un produit de 92 K€ dans les comptes de l'année 2015

Autres éléments

Cf paragraphe 9.1.3.2 & 9.1.3.7.4

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Cf paragraphe 9.1.3.5 & 9.1.3.6

9.1.5.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)*

K€	2015	2014	2013
Masse salariale imputée à la R&D	342	314	357
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			
Sous total Frais extérieurs			
TOTAL	342	314	357

9.1.5.2.4 *Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)*

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2015 :

31 décembre 2015 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		11			11
Dettes fournisseurs hors Groupe	563	158	243		964
Total	563	169	243		975

31 décembre 2014 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		17			17
Dettes fournisseurs hors Groupe	354	321	276		951
Total	354	338	276		958

9.1.5.2.5 *Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus).

9.1.5.2.6 *Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus & 9.1.3.6)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.7 Prises de participation et de contrôle

Prise de contrôle de la société AXS :

Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie. Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés BiomodTM, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D (cf communiqué de presse du 8 juillet 2015).

Prise de contrôle de la société STEM CIS et de ses filiales :

En novembre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100 % de la société Stemcis, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies (communiqué de presse du 3 août 2015).

Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans la cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 € réservée aux actionnaires de STEM CIS.

9.1.5.2.8 Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.9 Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 147 397 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 147 397 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2015 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et chapitre 25 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- pactes entre actionnaires : Néant

- Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2015.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

- Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Les informations sont détaillées dans le paragraphe_9.1.5.6.

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2015, le Groupe DMS ne détient aucune action propre.

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.2 - Annexe 2: Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Il a alors été décidé au cours de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2009 de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

Le Conseil d'Administration a pris acte le 31 mai 2010 de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué de DMS lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS sont les suivants :



- Monsieur Jean Paul ANSEL
- Monsieur Samuel SANCERNI
- Madame Simonyi See-Nuan
- Monsieur Jean Christophe Mifsud

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration Directeur Général de Diagnostic Medical Systems
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	31 mai 2010
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président d'Apelem Korea Président d'Apelem Espagne Administrateur de la société Alpha M.O.S Président et administrateur de la société Boyd Sense
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général d'Apelem depuis le 28 juin 2013 Président de la société AXS MEDICAL depuis le 14 mars 2016
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Simonyi See-Nuan : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	31 juillet 2014
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2019
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de la société Alpha M.O.S.

Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Jean Christophe Mifsud : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	761 Route du Chateau 82400 Goudourville
Date de nomination / Renouvellement	Nomination le 31 juillet 2015
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la société Gourdoorville Asset Management
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président directeur général d'Alpha Mos Président de Boyd Sense

9.1.5.5.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

9.1.5.5.4 Les démissions d'administrateur

Néant

9.1.5.5.5 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

L'assemblée générale du **31 juillet 2015** a nommé un nouvel administrateur Monsieur Jean-Christophe Mifsud, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

9.1.5.5.6 Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2014, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 19 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2014.

Au titre de 2015, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 13 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2015.

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires

La rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2015, s'établissent comme suit :

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2015
Jean Paul ANSEL (président du conseil d'administration)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	184 000€	180 000€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	€	€
TOTAL	184 000€	180 000€
Samuel SANCERNI (Directeur Général Délégué et administrateur)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	123 909 €	119 909 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	-	-
TOTAL	123 909 €	119 909 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Paul ANSEL (président du conseil d'administration)				
rémunération fixe	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000€
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération pluriannuelle	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	9 000 €	9 000 €	5 000 €	5 000 €
avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	184 000 €	184 000 €	180 000 €	180 000 €
Samuel SANCERNI (Directeur Général Délégué et administrateur)				
rémunération fixe	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération pluriannuelle	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	9 000 €	9 000 €	5 000 €	5 000 €
avantages en nature	4 909 €	4 909 €	4 909 €	4 909 €
TOTAL	123 909 €	123 909 €	119 909 €	119 909 €

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Administrateurs non dirigeants	Montants versés	Montants versés
	au cours de l'exercice 2014	au cours de l'exercice 2015
See Nuan SIMONYI		
Jetons de présence	1 000 €	3 000 €
Autres rémunérations	-	-
Jean Christophe Mifsud		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	1 000€	3 000€

Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2014	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2015
Jean Paul ANSEL	Plan 2012 -31 mai 2012	2 351 565	NA
Samuel SANCERNI	Plan 2012 31 mai 2012	1 860 415	NA
TOTAL		4 211 980	

Historique des attributions gratuites d'actions

Information sur les actions attribuées gratuitement

Date d'assemblée	20/07/2011
Date du conseil d'administration	31/05/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4 584 063
dont le nombre attribués aux mandataires sociaux :	4 211 980
Date d'acquisition des actions	31/05/2014
Date de fin de période de conservation	31/05/2016
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	4 584 063
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0

Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Paul ANSEL		X		X		X		X
Samuel SANCERNI	X*			X		X	X**	

* Contrat de travail antérieur à sa prise de fonction de Directeur Général Délégué au titre de ses fonctions de Directeur Commercial Groupe



** Au titre de ses fonctions de Directeur Commercial Groupe. Conformément à la convention collective de la métallurgie ingénieur et cadre dont dépend Mr Samuel Sancerni, la clause de non-concurrence ne peut excéder un an, renouvelable une fois, et aura comme contrepartie pendant la durée de non-concurrence, une indemnité égale à 5/10 de la rémunération annuelle brute qui devrait être versée mensuellement. Cette disposition est renouvelable une fois dans les mêmes conditions.

Toutefois, en cas de licenciement, cette indemnité mensuelle est portée à 6/10 tant que le cadre n'a pas retrouvé un nouvel emploi et dans la limite de la durée de non-concurrence.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dix premiers salariés non mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2014, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 19 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2014.

Au titre de 2015, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 13 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2015.

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes de la société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES représentée par Monsieur Alain Hudellet arrive à expiration lors de la prochaine assemblée.

9.1.5.8 Conventions règlementées

(i) Conventions relevant de l'article L 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

(ii) Conventions entre les dirigeants et/ou actionnaires de DMS et les filiales

Nous vous signalons l'absence de conventions de la nature de celles visées au dernier alinéa de l'article L 225-102-1 du code de commerce



Nous vous invitons à approuver le texte des résolutions qui vous sont soumises .

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Manguio
Le 21 avril 2016

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) (DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Méthodologie :

Périmètre : les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés retenues pour l'établissement des comptes consolidés soit : DMS, Apelem, Medilink, Alpha Mos, Apelem Espagne, Apelem Korea (ne comporte aucun effectif salarié) AXS Medical et STEM CIS.

Les informations relatives aux sociétés Alpha Mos sont traitées à part

Les informations relatives aux sociétés AXS Medical et STEM CIS (et ses filiales) ne sont que partiellement sont intégrées dans le présent rapport.

Règles de consolidation : Les informations, environnementales et sociétales, ont été prises en compte à 100% pour toutes les sociétés du groupe (y compris Apelem Espagne filiale à 51%).

9.2.1.1 Informations sociales

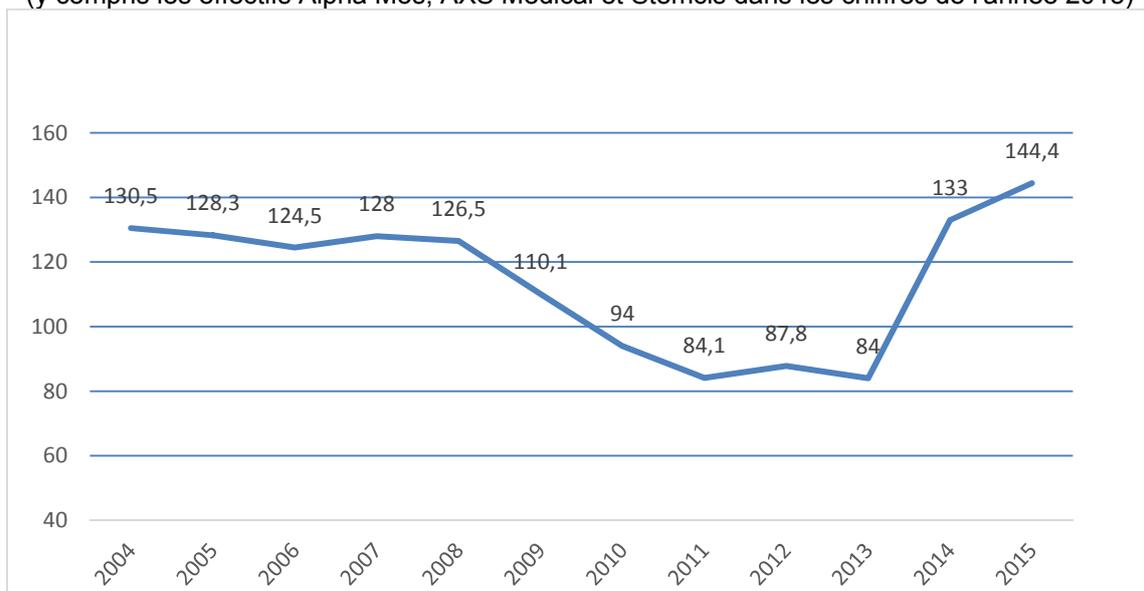
Les données relatives à la filiale Apelem Espagne ne sont pas comprises dans les tableaux chiffrés.

I. Emploi :

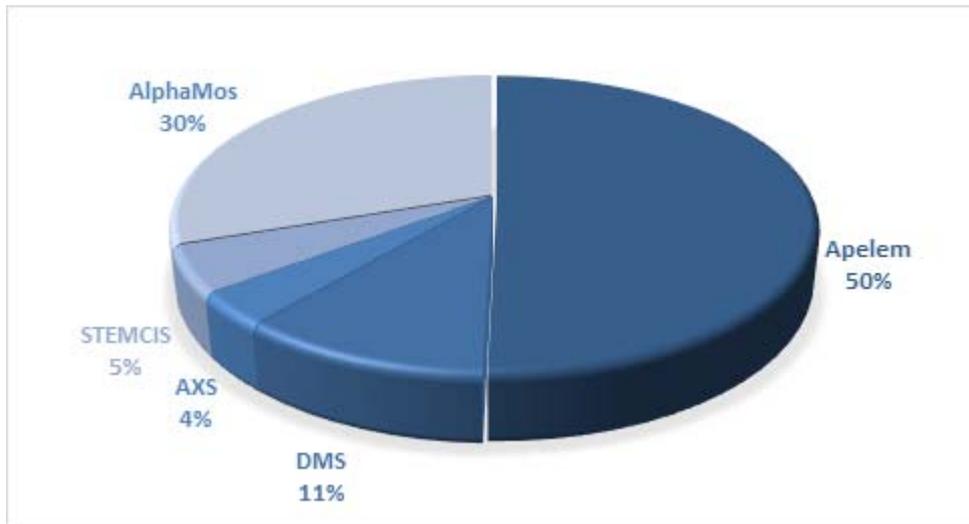
Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS
(y compris les effectifs Alpha Mos, AXS Medical et Stemcis dans la colonne de l'année 2015)

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif moyen	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84,1	87,8	84	133	144,4

Evolution de l'effectif annuel moyen du Groupe de 2004 à 2015.
(y compris les effectifs Alpha Mos, AXS Medical et Stemcis dans les chiffres de l'année 2015)



Ventilation de l'effectif annuel moyen 2015 par sociétés

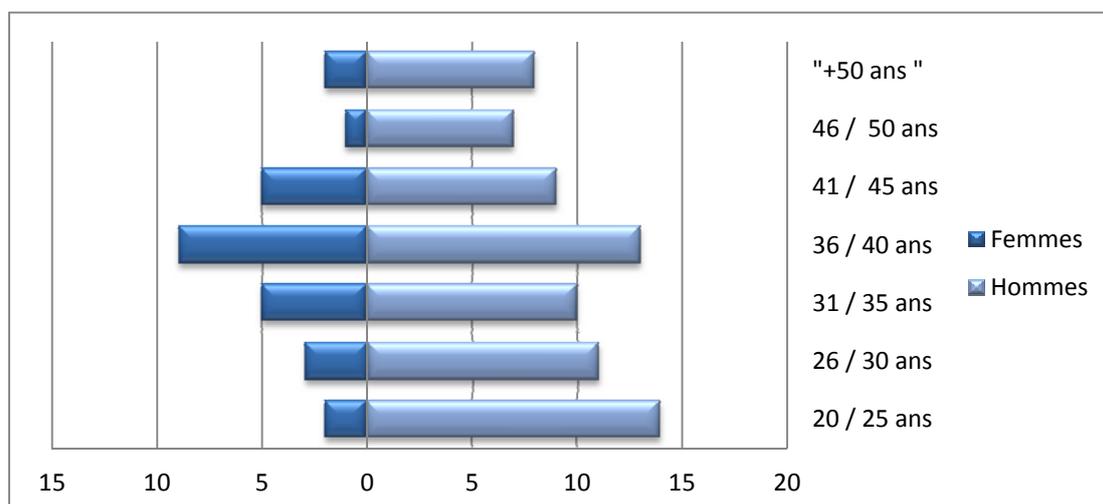


- Répartition des salariés par sexe et par statut au 31 décembre 2015

	Effectifs		
	Femme	Homme	Total
Agent de maîtrise	0	8	8
Cadre	12	36	48
Dirigeant	0	2	2
Employé	13	3	16
Ouvrier	2	10	12
Technicien	0	13	13
Total	27	72	99
%	27%	73%	100%

répartition en % par statut et par sexe			
	Femme	Homme	Total
Agent de maîtrise	0%	11%	8%
Cadre	44%	50%	48%
Dirigeant	0%	3%	2%
Employé	48%	4%	16%
Ouvrier	7%	14%	12%
Technicien	0%	18%	13%
Total	100%	100%	100%

- Répartition des salariés DMS et Apelem par âge au 31 décembre 2015



La moyenne d'âge des salariés DMS et Apelem est de 37 ans.

- Répartition des salariés par zone géographique.

La totalité des salariés du Groupe DMS est basée sur le territoire Français. 98% des effectifs sont localisés en région Languedoc Roussillon, 2% sont basés en région Ile de France.

Les salariés d'AXS sont tous basés dans la région Bordelaise.

70% des salariés de Stemcis sont domiciliés sur l'Ile de la Réunion, les 30% restant en France.

- Répartition des salariés par service

Evolution des effectifs	Au 31/12/12	Au 31/12/13	Au 31/12/14	Au 31/12/15
Direction	2	2	2	2
Service Commercial Export	10	10	12	13
Service Technique (SAV)	18	20	17	17
Production / achats / stocks-expéditions	28	29	29	41
Finance (RH, comptabilité, trésorerie)	3	3	3	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	17	18	18
Qualité / Marketing / Administratif	5	4	4	5
Sous-total DMS Apelem	82	85	85	99
Alpha-Mos France				44
Alpha-Mos Hors France				15
AXS Medical				6
STEMCIS				10
Total	82	85	85	174

- Les embauches et départs des sociétés DMS et Apelem.

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe les collaborateurs de DMS et Apelem qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2015, l'effectif du Groupe a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31/12/2014	85
Embauches en CDI	8
Embauches en CDD	19
Dont contrat d'apprentissage/professionnalisation	2
Total des embauches	29
Départs en retraite	2
Fins de contrat	6
Dont fin de contrat d'apprentissage/professionnalisation	1
Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai	6

Licenciements	0
Total des départs	15

Effectifs au 31/12/2015	99
-------------------------	----

Au 31 décembre 2015, les sociétés DMS et Apelem employaient un total de 99 collaborateurs, soit une augmentation de 16.5% de l'effectif comparativement au 31 décembre 2014.
Le Turn over est de 25.88% en 2015 contre 14.12% en 2014 pour les sociétés DMS et Apelem.

- Répartition des effectifs DMS Apelem par type de contrat de travail en fin d'exercice

	2015				2014	2013	2012	2011
	Femme	Homme	Total	%	%	%	%	%
CDI	25	58	83	83,8	92.9	95.29	93.9	78
CDD	2	12	14	14,1	5.9	3.53	4.9	20
Contrat de professionnalisation	0	1	1	1	1.2	1.18	1.2	1
Contrat d'apprentissage	0	1	1	1	0	0	0	1
Contrat de travail temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Salarié d'entreprise extérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	27	72	99	100	100	100	100	100

- Les rémunérations et leur évolution

La société DMS et Apelem sont rattachés aux conventions collectives de la Métallurgie du Gard et de l'Hérault, pour les salariés non cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres. Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, les sociétés procèdent annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe.

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

La société AXS Medical est rattachée à la convention collective de la SYNTEC et veille à respecter la classification, ainsi que les appointements minimaux associés.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 9.1.5.6 du document de référence.

II. Organisation du travail :

- Organisation du temps de travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 21/12/1999. Les salariés non cadre sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an. Conformément à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent ainsi : forfait annuel en heures (1607h/1767h et 1767h/1927h) forfait annuel en jours (218 jours) ainsi que des forfaits sans référence horaire.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 4 salariés qui en bénéficient en 2015 en ont fait la demande expresse, ils représentent 4% de l'effectif au 31/12/2015. Stabilité par rapport à 2014.

- L'absentéisme des sociétés DMS et Apelem

	2012	2013	2014	2015
Taux d'absentéisme (1)	1,35%	2,68%	2.84%	2.79%
Total de jours ouvrés d'absence	258	491	508	537
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	203	483	495	343
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	55	8	0	13
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	0	0	13	181
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	0	0	0	0

(1) $\sum \text{nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies} \times 100$
(Effectif annuel moyen x 218 jours)

Pour l'année 2015, 63.87% des absences correspondent à des arrêts maladie, 36.13% des arrêts font suites à des accidents de travail et de trajet.

En 2015, il est à noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

III. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Les sociétés DMS et Apelem sont regroupées en unité économique et sociale (UES), les instances représentatives du personnel sont organisées en délégation unique du personnel (DUP).

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent mensuellement pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité d'entreprise et aux délégués du personnel, échanger, négocier et conclure des accords.

Les sociétés AXS et Stemcis au regard de leurs effectifs respectifs ne disposent pas d'instances représentatives du personnel.

- Bilan des accords collectifs

Un accord d'intéressement est en vigueur jusqu'en 2015, pour les sociétés DMS et Apelem.

IV. Santé et sécurité :

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans les sociétés DMS et Apelem, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans chaque société.

- Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le CHSCT de DMS et Apelem a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des salariés et travaille en collaboration avec les services de santé au travail, il se réunit trimestriellement.

Les 3 membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) élus en novembre 2014 contribuent activement en collaboration avec la Direction aux différents projets en cours : poursuite de l'optimisation de l'organisation industrielle, démarche 5S, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

Les sociétés AXS et Stemcis au regard de leurs effectifs respectifs ne disposent pas de CHSCT.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles pour DMS et Apelem

	2015	2014	2013	2012
Taux de fréquence	28.19	0	7.41	20.77
Taux de gravité	1.37	0	0.06	0.48
Indice de fréquence	45.30	0	11.90	34.17

Taux de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$

Taux de gravité = $(\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$

Indice de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$

Pour l'année 2015, les sociétés DMS et Apelem ont enregistré 2 accidents de travail et 2 accidents de trajet ayant entraînés des arrêts de travail.

En 2015, il est à noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

V. Formation :

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation au sein de DMS et d'Apelem.

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies le Groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour pouvoir croître. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe, et va au-delà de la contribution annuelle obligatoire en matière de formation professionnelle.

- Le nombre total d'heures de formation au sein de DMS et d'Apelem.

Pour l'année 2015, 1034.5 heures de formation ont été dispensées : 82% ont été réalisées en externe via des organismes de formation agréés ou par des experts, et 18% de ces actions dispensées en formations internes (sensibilisation aux bonnes pratiques documentaires, formations techniques...). Ce qui correspond au total à 148 jours homme de travail.

La ventilation des heures de formation réalisées en 2015, suit globalement la répartition hommes/femmes présente au sein du Groupe : 26% des formations dispensées aux femmes et 74% aux hommes.

VI. Egalité de traitement :

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes



En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

- Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées au sein de DMS et d'Apelem.

La politique de développement des ressources humaines s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Au 31 décembre 2015, DMS et Apelem emploient 2.7 « unités bénéficiaires » (UB) contre 3 UB au 31 décembre 2014.

Les contrats passés avec les entreprises de travail adapté permettent de bénéficier de 0.64 UB

Au titre de l'exercice 2015, le montant de la contribution complémentaire versée à l'Agefiph afin d'être en règle avec l'obligation légale est de 615.04€.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- à garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- à développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de progrès qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité de l'effectif est française, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous-traitants du groupe sont également en très large majorité français ou européens et sont soumis aux mêmes obligations.

9.2.1.2 Informations sociales (Apelem Espagne)

Au 31 décembre 2015 Apelem Espagne comptait 1 salarié masculin de 63 ans comme au 31 décembre 2014

9.2.1.3 Informations sociales de la société Alpha M.O.S

- Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha Mos compte 44 employés au 31.12.2015, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha Mos 31.12.2015		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	28	16
Etats-Unis	3	1
Japon	7	1
Chine	1	1
Inde	2	0
TOTAL	60	

Répartition des effectifs sur Alpha Mos France par tranche d'âge		<i>Dont Hommes</i>	<i>Dont Femmes</i>
0 ans \leq x < 35 ans	19	8	11
35 ans \leq x < 50 ans	22	17	5
\leq 50 ans	3	3	0
TOTAL	44	28	16

La moyenne d'âge au sein d'Alpha Mos France est de 38,2 ans et une ancienneté de 6,9 ans.

Dans les filiales d'Alpha Mos les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 40 salariés sur 44 sont en contrat CDI. Il y a eu 3 CDD et 3 contrats de professionnalisation sur l'année 2015.

Il y a également eu l'embauche de 5 CDI durant 2015 dont un rompu avant la fin de la période d'essai. Le Groupe accueille régulièrement trois à quatre stagiaires par an au laboratoire, au service commercial et à la R&D. Certains de nos salariés ont été embauchés à l'issue de leurs stages.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine. Pour faciliter l'équilibre vie professionnelle vie privée, certains salariés (4 plus précisément) sont à temps partiels. Les activités du Groupe ne nécessitent pas de travail de nuit.

Aucun accord n'est signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Pour l'année 2015, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 102,5 jours (comptant 18 salariés).

- Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne. La sensibilité de chacun, notamment sur les questions de protection de l'environnement, est également un vecteur de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Un plan de formation a été défini et réalisé en 2015.

21 formations internes et externes ont été réalisées en 2015 (pour un total de 215 heures) :

- 9 formations internes : sur la sécurité au laboratoire et sur le guide d'évacuation,

- 12 formations externes : animateur sécurité, pour l'habilitation électriques (10 personnes) et secouriste du travail.

D'autres formations devraient avoir lieu durant l'année 2016.

- Rémunérations

En 2015, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'est élevée à 3.885K€. . Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

- Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire, un responsable Sécurité a été récemment nommé pour assurer la bonne application des règles de sécurité.

Cette personne désignée responsable de la sécurité et de la santé au travail s'est impliquée toute l'année 2015 afin d'améliorer la sécurité de tous les salariés et limiter les risques liés au travail.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Plusieurs salariés ont été formés et ont obtenu l'habilitation électrique au cours de l'année 2015

D'autres Salariés ont été formés à la sécurité en interne et en externe (animateur sécurité et secouriste du travail).

Le document unique sur les risques professionnels a fait l'objet d'une révision annuelle.

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2015. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2015.

- Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent mensuellement.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2015.

Alpha Mos accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha Mos emploie un travailleur handicapé mais a également recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

- Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

9.2.1.4 Informations environnementales (Hors Société Alpha M.O.S.)

a) Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 selon laquelle :

Notre entreprise décidée à mettre en œuvre des pratiques et des valeurs en faveur du respect de l'environnement et du développement durable s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans leurs gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement :

Le personnel des départements recherche et développement et bureau d'études est sensibilisé afin de prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception des nouveaux produits.

Ainsi un membre du bureau d'étude a suivi une formation auprès du LCIE-Bureau Veritas fin 2011 sur le thème « Normes environnementales et impacts : intégrer l'éco-conception dans le développement de vos produits », Le responsable du service recherche et développement avait également bénéficié de cette formation antérieurement.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement se traduisent également par un affichage de recommandations pour un usage raisonné des ressources (sensibilisation des services généraux).

Les salariés sont aussi invités à utiliser les bennes de recyclage spécifiques en fonction de la typologie des déchets à évacuer.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre

b) Pollution et gestion de déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques, bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité, sont répertoriés, conservés dans une armoire dédiée et sécurisée, et éliminés selon la réglementation en vigueur.

Le groupe envisage de demander à ses prestataires d'entretien de s'engager à ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Prévention

Le processus de conception du Groupe DMS intègre la notion de développement durable, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables. De plus, les systèmes sont conçus pour pouvoir être entièrement démontés en fin de vie, afin de permettre d'en trier tous les éléments et d'effectuer un recyclage des pièces (métal, cartes électroniques, plastique...).

Responsabilité élargie du producteur

Le Groupe DMS a mis en place un système de collecte et de traitement des DEEE afin d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques définie dans la Directive Européenne 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les articles R.543-172 et suivants du Code de l'Environnement.

La collecte et le recyclage des dispositifs médicaux mis sur le marché Français (y compris les DOM et COM) sont financés en reversant une partie du prix de vente à Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la fin de vie des équipements électrique et électroniques. Cette adhésion comprend l'enlèvement sur le site de nos clients et également sur le site de production APELEM.

Un reporting annuel est effectué auprès de Recylum (nombre d'unités et tonnages d'équipements) qui prend en charge l'ensemble des déclarations au Registre national des Producteurs d'Equipements Electrique et Electronique tenu par l'ADEME.

Gestion des déchets

Les déchets produits par le Groupe DMS sont majoritairement des déchets industriels non dangereux (déchets d'emballage...) et dans une moindre mesure des déchets industriels dangereux (emballages souillés, aérosols, DEEE).

Pour favoriser la recyclabilité ou la valorisation de nos déchets et répondre aux exigences du Code de l'Environnement, un tri sélectif des déchets a été mis en place : des zones sont dédiées et identifiées, l'ensemble du personnel a été sensibilisé et des affichages rappellent les bonnes pratiques de tri.

Afin de maîtriser la gestion de nos déchets, des contrats ont été formalisés avec deux prestataires qui mettent à notre disposition des containers spécifiques pour chaque catégorie de déchet et les acheminent vers des centres de traitements autorisés (spécialisés).

Les produits sont conformes aux exigences de la Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, applicable depuis juillet 2014 aux dispositifs médicaux.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 3 salariés du groupe qualifiés « personnes compétentes en radioprotection » PCR s'assurent que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Chaque nouvel entrant au sein des sociétés DMS et Apelem (salarié, stagiaire, intérimaire...) bénéficie à son embauche d'une formation spécifique sur la radioprotection dispensée par l'un des PCR référent, de plus, le livret d'accueil actualisé annuellement est remis le jour de l'intégration et reprend les informations relatives aux risques spécifiques et aux mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque sont porteurs de badges de dosimétrie et bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition.

c) Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. L'eau n'est pas utilisée dans le cycle de production, la consommation totale d'eau est donc non significative.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation totale d'électricité est de 252 289 kwh en 2015, contre 217 015 kwh en 2014 (soit une consommation moyenne de 116 kwh/m² en 2015 contre 100 kwh/m² en 2014).

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique des ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- L'utilisation des sols

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème

d) Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Le groupe DMS a mis en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers entre les sites de Nîmes et de Mauguio.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

9.2.1.5 Informations environnementales (Société Alpha M.O.S.)

- Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha Mos ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha Mos sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha Mos a été récompensé en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2015.

- Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (73% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation ont été menées en 2015 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

- Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha Mos ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha Mos sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

- Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha Mos s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

En 2015, la société a contracté avec un Eco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels. Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Les délégués du personnel ont contribué à sensibiliser les salariés au gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

- Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha Mos sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

9.2.1.6 Informations sociétales (Hors Société Alpha M.O.S.)

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2015 comprennent 37 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales, ainsi que 27 K€ au titre des taxes foncières.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux et invite ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.

Le groupe se conforme aux réglementations en vigueur en matière de risques environnementaux et respecte les directives européennes de réduction des matières dangereuses dans ses composants et ses process.

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le groupe DMS assume ses obligations de vigilance à l'égard de ses sous-traitants en matière de travail dissimulé.

d) Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe a également inclus ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.

Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Néant

9.2.1.7 Informations sociétales (Société Alpha M.O.S.)

- Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Durant l'année 2015, un responsable Qualité a été désigné. L'objectif est de mettre en place une norme ISO pour la qualité des produits Alpha Mos.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

- Sous-traitance et fournisseurs

Hormis le produit Héraclès faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France., l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha Mos selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

- Impact territorial, économique et social

Près des $\frac{3}{4}$ des employés d'Alpha Mos sont domiciliés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

- Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha Mos ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

- Actions de partenariat ou de mécénat

-

Le Groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2015. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire

9.2.2 Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité .

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	14/03/2016	14/05/2018	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	14/03/2016	14/05/2018	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	14/03/2016	14/05/2018	20% du capital social	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS	14/03/2016	14/05/2018	10% du capital social / an	-	10% du capital social /an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de bénéficiaires	14/03/2016	14/09/2017	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion	14/03/2016	14/05/2018	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14/03/2016	30 jours après la clôture de l'émission initiale	15% de l'émission initiale	-	15% de l'émission initiale
Plafond global des autorisations ci-dessus	14/03/2016	-	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	14/03/2016	14/05/2018	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du Groupe	14/03/2016	14/05/2019	10% du capital social	-	10% du capital social

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la société et du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société	14/03/2016	14/05/2018	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes	14/03/2016	14/09/2017	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières régies par les articles L 228-92 alinéa 1 ; L 228-93 alinéas 1 et 3 L 228-94 alinéa 2 du Code de commerce réservée aux adhérents de plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription	14/03/2016	14/05/2018	742 605 euros	-	742 605 euros
Autorisation d'utiliser les délégations et/ou les autorisations en période d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité	14/03/2016	14/09/2017	ns	-	ns

9.2.3 Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	Jean Paul ANSEL
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	8 160 970 0.18 € 1 493 974.60 €

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	277 777 0.18 € 50 000 €

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	82 000 0.19 € 15 580 €

Nom et prénom	MIFSUD Jean Christophe
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	100 0.25 € 25 €

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	24 753 506	20 734 599	12 041 317	12 038 324	12 441 617
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	153 017 343	128 173 890	74 435 123	74 416 624	41 897 805
c) <i>Nombre maximal d'actions futures à créer</i>	46 267 618	49 154 704	-	13 853 596	27 562 477
<i>Par conversion d'obligations</i>					
<i>Par exercice des droits de souscription</i>	46 267 618	49 154 704	-	13 853 596	27 652 477
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	6 266 317	6 077 039	4 665 359	5 056 017	4 006 829
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	354 542	-846 310	48 615	-5 315 734	-225 512
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-133 971	-120 300	-179 392	-833 970	-99 601
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	13 426	-726 010	228 007	-4 481 764	-125 911
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	147 397	-222 417	194 007	-4 244 602	-506 486
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	-0,06	-0,01	-0,14
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0	-0,06	-0,01	-0,14
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>	15,5	15,5	13,8	15	19
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	913 000	826 364	795 851	747 504	914 081
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	390 212	355 307	346 032	459 637	412 371

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 24 767 324,58 € euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Sous l'autorité du Président, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été la Direction Financière et Juridique de la Société.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société.

Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence.

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de référence qui ont été écartées et les raisons de ce choix sont les suivantes ;

- Recommandation R1– Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R6– Règlement intérieur du Conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R7– Code de déontologie (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R11- Informations des membres du conseil (cf infra 9.4.1.4),
- recommandation R12 – Comités spécialisés (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R15 – Evaluation du conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4).

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les

censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

L'assemblée générale du **31 juillet 2015** a nommé un nouvel administrateur Monsieur Jean-Christophe Mifsud, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

La durée des mandats des administrateurs est de six ans.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de quatre membres.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Samuel Sancerni	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur
Simonyi See-Nuan	Coptée le 20/12/2012 Ratification le 28 juin 2013 Renouvelé le 31 juillet 2014	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2020	Administrateur
Jean-Christophe Mifsud	31/07/2015	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2020	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

Compte tenu de la taille réduite de la société aucun comité (contrôle interne, audit, rémunération ...) n'a été mis en place.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

Néanmoins il existe le litige suivant :

Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015. La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le conseil d'administration considère que Mme SIMONYI, bien qu'administratrice d'ALPHA MOS et DMS, n'ayant pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence d'une des sociétés et n'étant ni salariée, ni Directrice générale ou directrice générale déléguée, ni actionnaire de référence, cliente, fournisseur, banquier ou auditrice de la société ou d'une société du groupe, peut être considérée comme administratrice indépendante au sens des dispositions du Code Middenext

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

La liste des mandats exercés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés, est la suivante :

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président d'Apelem Korea Président d'Apelem Espagne Administrateur de la société Alpha M.O.S Président et administrateur de la société Boyd Sense
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général d'Apelem depuis le 28 juin 2013 Président de la société AXS MEDICAL depuis le 14 mars 2016
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Simonyi See-Nuan : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de la société Alpha M.O.S.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Jean Christophe Mifsud : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la société Gourdoorville Asset Management
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président directeur général d'Alpha Mos Président de Boyd Sense

9.4.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et dans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne

pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Le conseil d'administration s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2015, le taux de participation des administrateurs s'élève à 74%.

Dates	Thèmes débattus	Taux de participation des administrateurs
10 mars 2015	Autorisations des cautions, avals et garanties	67%
27 mars 2015	Arrêté des comptes annuels et consolidés Conventions réglementées Constatation des exercices de BSA	100 %
20 avril 2015	Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription	67%
6 mai 2015	Convocation de l'assemblée générale ordinaire Questions diverses	100%
9 juin 2015	Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale	67%
29 juillet 2015	Constatation de l'exercice de BSA Projet d'acquisition stemcis	67%
4 septembre 2015	Constatation de l'exercice de BSA	50%
29 septembre 2015	Arrêté de la situation semestrielle au 30 juin 2015	75%
28 octobre 2015	Constatation de l'exercice de bons de souscription de BSA et Modification corrélative des statuts Augmentation de capital d'un montant de 1.482.646,56 euros par voie d'apport de droits sociaux de la Société STEM CIS constituant prise de contrôle de ladite Société Approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital - Modification corrélative des statuts Pouvoirs en vue des formalités	75 %
23 décembre 2015	Constatation de l'exercice de bons de souscription de BSA et Modification corrélative des statuts Décisions relatives à l'opération de modification des caractéristiques des BSA	75 %

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président Directeur Général..

➤ Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et dans délai si tous les administrateurs y consentent. Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

➤ Information des administrateurs

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société, étant précisé qu'elles ne doivent pas faire obstacle à un fonctionnement régulier du conseil.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

9.4.1.3 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Compte tenu de la taille de la société, la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Ainsi, la fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général.

9.4.1.4 Gouvernement d'entreprise

➤ Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Monsieur Samuel Sancerni Directeur Commercial d'APELEM a été nommé Directeur Général Délégué de DMS en septembre 2011.

Monsieur Samuel Sancerni cumule son contrat de travail en tant que Directeur Commercial avec son mandat de Directeur Général Délégué car son contrat de travail est antérieur à son nouveau mandat.

Il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

➤ Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middledent. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

➤ Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de DMS ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

La recombinaison du conseil au cours de l'exercice et son recentrage devront permettre une amélioration de son fonctionnement et une effectivité de son évaluation.

➤ Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société. Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé statutairement à 50 (cinquante).

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

Néanmoins, il existe le litige suivant :

Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015. La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

➤ Informations des membres du conseil

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traités dans des délais raisonnables dès réception.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie,) n'ont pas encore été mis en place en 2015, nous étudierons l'opportunité de les constituer en 2016 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Le président s'abstient d'assister au conseil réuni en formation de comité d'audit mais il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Il existe par ailleurs un Comité de Direction, présidé par le Président Directeur Général, qui se réunit régulièrement de façon informelle.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines, du Directeur financier, du directeur R&D, du Responsable Supply Chain. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

9.4.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

Les principes de fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable (critères non publiés pour des raisons de confidentialité)

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2015 sont mentionnées dans le rapport de gestion au paragraphe 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires ».

Aucune part variable n'est octroyée au Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) au titre de l'année 2015.

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Commercial incluant une clause de non concurrence. En revanche, il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un avantage en nature correspondant à la souscription d'un contrat d'assurance en cas de perte d'emploi.

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,

Attribution d'actions gratuites :

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes

actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités décrites ci après :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancerne	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), qui a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

➤ Jetons de présence versés aux administrateurs (recommandation R14)

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

L'assemblée générale du 31 juillet 2015 a fixé à 100 000€ le montant maximum des jetons de présence pour l'exercice 2015 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

Au titre de 2014, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 19 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2014.

Au titre de 2015, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 13 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2015.

➤ Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.1.6 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

«Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur."

9.4.1.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.2 Procédures de contrôle interne (Hors Société Alpha Mos, AXS Médical, et STEM CIS et ses filiales)

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2008 et la norme ISO 13485:2012 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux). Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive 93/42/CEE



relative aux dispositifs médicaux, modifiée par la directive 2007/47/CE et certifiés par l'organisme notifié SGS

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes à l'export, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose

généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients

1. Soutien après la vente :

Les responsables des services SAV, production, méthodes, bureau d'étude, qualité et achats se réunissent régulièrement pour étudier les demandes des clients répertoriées au cours de la période écoulée.

Ces demandes peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. Pour chaque réclamation client, une action est mise en place pour répondre au mieux à chaque problématique. Cette action est ensuite prise en charge par le service concerné en fonction de l'origine de l'incident. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

2. Processus d'amélioration continue :

Des réunions bimensuelles traitent les demandes de modification (DDM) des produits ou des processus, elles sont composées au minimum d'un représentant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes, Supply chain, d'autres services peuvent être représentés, selon les besoins.

Les demandes de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, sont répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

Les demandes de modifications sont analysées afin d'évaluer toutes les conséquences, puis des actions appropriées sont proposées. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

Un système informatique intégré de type ERP permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général le Directeur Général et la responsable des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de progrès.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. La responsable des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer

- Axes d'amélioration

Le groupe DMS envisage d'intensifier les contrôles des comptes des filiales et de les intégrer davantage dans les procédures du groupe.

Les procédures de reporting sont en cours de révision suite à l'intégration des nouvelles filiales.

9.4.3 Procédures de contrôle interne de la filiale Alpha Mos

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

9.4.3.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

9.4.3.2 Définition et objectifs

La Société a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Notamment, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,

- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

9.4.3.3 **Analyse des facteurs de risques**

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont les suivants :

Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la Société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société ALPHA MOS intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société ALPHA MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la Société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés aux projets clients.

La Société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices où n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risque de liquidité et risque liés aux renforcement des fonds propres

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la Société étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses revenus dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Pour pallier ce risque, il convient de rappeler qu'ont été réalisées au cours de l'exercice précédent :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 €,
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 €

Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

Risques liés à la volatilité des cours de l'action «ALPHA MOS»

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « ALPHA MOS » a été très volatile par le passé.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

Risques liés aux délits d'initiés

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société ALPHA MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la Société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la Société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques liés aux fournisseurs

La Société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36⁴.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)⁵ de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

⁴ IAS 36 « dépréciation d'actifs » a été homologuée antérieurement par le règlement CE n° 2236/2004 du 29 décembre 2004. La version d'IAS 36 a été publiée dans le règlement CE n° 1126/2008. L'IAS trouve son origine dans l' International Accounting Standards Board (IASB), organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

⁵ Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

9.4.3.4 Procédures de contrôle interne

La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One.

Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

9.4.3.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière était assurée par un directeur administratif et financier assisté d'un responsable administratif et financier.

Elle est placée sous l'autorité du Président Directeur général.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la gestion a été assurée par le responsable administratif et financier de la société, M. Yannick AUTHIE, sous l'autorité du Président Directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL) .

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société.
- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles .
- Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.
- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.
- Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.
- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.
- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

9.4.3.6 **Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques**

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers :

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings :

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,

- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,

- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

9.4.4 Pouvoirs du Président Directeur Général de DMS

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

9.4.5 Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué de DMS

Le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, il devra obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration:

- a) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants
- b) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seule et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Fait à Mauguio, le 21 avril 2016

Le Président Directeur Général

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2015, l'effectif de l'équipe Recherche et Développement des sociétés DMS et Apelem comprenait 4 titulaires d'un doctorat, 7 ingénieurs de niveau Bac +5, et 7 personnes de niveau supérieur ou égal à Bac +2.

La demande déposée par DMS en 2009 a donné lieu à l'obtention d'un brevet en 2012 sous le n° d'enregistrement national 0953313 (Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention: 03.08.12 Bulletin 12/31).

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COUTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

En Radiologie et Ostéodensitométrie, le groupe DMS vise à poursuivre son développement en 2016 et au cours des prochaines années, à travers ses forces de vente directes mais également via ses différents partenaires commerciaux et industriels. Dans cette perspective, le groupe confirme sa volonté stratégique de se doter au plus vite d'une unité de production modernisée permettant de doubler ses capacités sur un site unique, afin de disposer, avant fin 2017, d'un outil industriel en adéquation avec ses besoins futurs ainsi que ceux de ses partenaires industriels.

L'année 2016 sera en outre marquée par un important travail de développement commercial de la technologie BiomodTM 3S, qui permet de fusionner les images radiologiques classiques du rachis (face/profil) obtenues à partir d'équipements de radiologie standards. Cette solution, développée par AXS Medical, offre de véritables synergies avec les autres solutions d'imagerie proposées par DMS.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dehors de ces événements, DMS ne connaît pas à ce jour, d'événements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun élément relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires »

15.1 PRET OU GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

15.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

Néanmoins, il existe le litige suivant :

Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015. La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral.

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 « Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration »

17 SALARIES

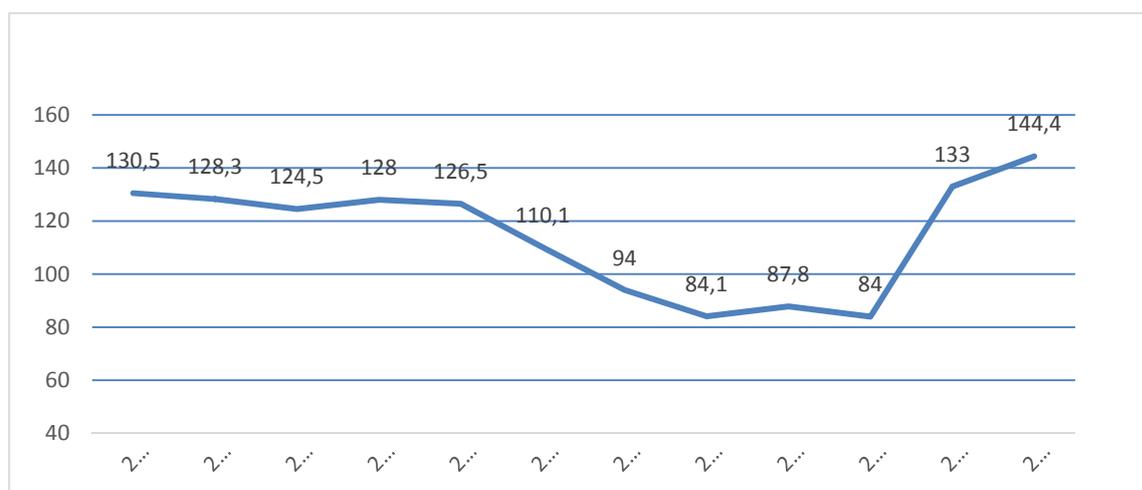
17.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/13	Au 31/12/14	Au 31/12/15
Direction	2	2	2
Service Commercial Export	10	12	13
Service Technique (SAV)	20	17	17
Production / achats / stocks-expéditions	29	29	41
Comptabilité, Ressources Humaines	3	3	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	17	18	18
Qualité / Marketing / Administratif	4	4	5
Sous-total DMS Apelem	85	85	99
Alpha-Mos		56	59
AXS Medical			6
STEMCIS			10
Total	85	141	174

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif moyen	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84,1	87,8	84	133	144,4

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote	% droits de vote
Jean-Paul ANSEL (1)	2 351 692	1,54%	2 351 819	1,50%
G.S.E. Holding (2)	14 930 828	9,75%	18 482 032	11,80%
Sous-total Ansel/G.S.E.	17 282 520	11,29%	20 833 851	13,30%
Samuel SANCERNI (3)	3 745 606	2,45%	3 745 606	1,93%
See-Nuan SIMONYI (4)	182 050	0,12%	182 150	0,12%
Jean-Christophe MIFSUD (5)	100	0,00%	100	0,00%
Sous-total Autres mandataires	3 927 756	2,57%	3 927 856	2,04%
Franck FESTY	3 537 128	2,31%	3 537 128	2,26%
Regis ROCHE	3 537 128	2,31%	3 537 128	2,26%
Emmanuel DELAY	38 512	0,03%	38 512	0,02%
Austral Management	180 608	0,12%	180 608	0,12%
WICAP Stemcis 2014	361 216	0,24%	361 216	0,23%
WICAP Stemcis	319 384	0,21%	319 384	0,20%
Public	123 918 511	80,94%	124 055 676	78,81%
TOTAL	153 102 763	100,00%	156 791 359	100,00%

(1) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

(2) Holding de Mr Ansel

(3) Directeur Général Délégué et administrateur

(4) Administrateur

(5) Administrateur

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société.

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2014 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théoriques	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel	2 351 692	1,67%	2 351 819	2 351 819	1,63%	1,63%
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	13 680 828	9,70%	17 232 032	17 232 032	11,91%	11,91%
Samuel Sancerni	3 020 606	2,14%	3 020 606	3 020 606	2,09%	2,09%
Nuan Simonyi	182 000	0,13%	182 000	182 000	0,13%	0,13%
Autocontrôle	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
PUBLIC	121 801 654	86,36%	121 929 519	121 929 519	84,25%	84,25%
TOTAL	141 036 780	100%	144 715 976	144 715 976	100,00%	100,00%

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2013 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théoriques	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	3 741 183	5,03%	3 741 183	3 741 183	5,02%	5,02%
Samuel Sancerni	279 289	0,38%	279 289	279 289	0,37%	0,37%
Boussard&Gavaudan	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
Autocontrôle	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
PUBLIC	70 414 651	94,62%	70 500 973	70 500 973	94,61%	94,61%
TOTAL	74 435 123	100,00%	74 521 445	74 521 445	100,00%	100,00%

Le nombre d'actions à la date d'établissement du document de référence tient compte de l'émission de :

- de 30 350 actions nouvelles par exercice de 30 350 BSA en décembre 2015, constatée lors du conseil d'administration du 14 mars 2016.
- de 53 042 actions nouvelles par exercice de 53 042 BSA en janvier 2016, constatée lors du conseil d'administration du 14 mars 2016.
- de 2 028 actions nouvelles par exercice de 2 028 BSA en février 2016, constatée lors du conseil d'administration du 14 mars 2016.

Franchissements de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de DMS au cours de l'année 2015 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Janvier 2015

Se reporter à l'avis AMF n°215C0034 du 7 janvier 2015

Par courrier reçu le 7 janvier 2015, la société Nyenburgh Holding B.V.1 a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 5 janvier 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir 12 630 373 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 9,85% du capital et 9,32% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 128 173 890 actions représentant 135 489 632 droits de vote) ; et
- le 6 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir 5 141 346 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 4,01% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 128 173 890 actions représentant 135 489 632 droits de vote).

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions DMS sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Nyenburgh Holding B.V. a précisé détenir, au 6 janvier 2015, 14 887 791 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment depuis le 24 décembre 2014 et jusqu'au 24 juin 2017, pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,20 € par action, à un maximum de 14 887 791 actions DMS.

Pactes entre actionnaires :

Néant

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

néant

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession abintesta ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

A la date d'établissement du document de référence, il existe 3 688 596 actions à droit de vote double dont 3 551 204 actions sont détenues par la société GSE Holding représentée par Jean Paul ANSEL, président du conseil d'administration de DMS.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

La Société n'a connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

Cf. Comptes consolidés, note 26 « Autres informations » (parties liées)

Cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées en section 20.3.3.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2015

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	6 099	3 416	2 683
Immobilisations incorporelles		Note 4	3 507	2 500	1 007
Immobilisations corporelles		Note 5	2 168	906	1 262
Impôts différés actifs		Note 21	-	-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	481	467	14
Participation dans les entreprises associées			-	-	-
Autres actifs non courants			-	-	-
Total de l'actif non courant			12 255	7 289	4 966
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	10 000	7 087	2 913
Créances clients		Note 8	11 273	10 841	432
Autres actifs courants		Note 9	5 544	4 003	1 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	7 351	10 175	- 2 824
Total de l'actif courant			34 169	32 106	2 063
TOTAL DEL'ACTIF			46 423	39 395	7 028

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Variation
Capital émis		Note 23	24 754	20 735	4 019
Prime d'émission			1 035	62	973
Autres réserves			- 60	715	- 775
Résultat de l'exercice			- 1 467	- 1 109	- 358
Capitaux propres part du Groupe			24 261	20 403	3 858
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 012	1 604	- 592
Total des capitaux propres			25 273	22 007	3 266
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	3 205	2 564	641
Impôts différés passifs		Note 21	-	-	-
Provisions à long terme		Note 12	897	183	714
Autres passifs non courants		Note 13	1 323	1 100	223
Total du passif non courant			5 426	3 847	1 579
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 13	8 000	7 500	500
Autres créditeurs		Note 13	4 710	3 495	1 215
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11	2 338	1 972	366
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	676	274	402
Impôts exigibles			-	-	-
Provisions à court terme		Note 12	-	301	- 301
Total du passif courant			15 724	13 542	2 182
TOTAL DU PASSIF			46 423	39 395	7 028

20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2015

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		31/12/2015	31/12/2014
K€	Notes	12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	36 339	24 624
Autres produits	Note 17	2 553	1 504
Variation de stocks de produits finis en cours		1 347	-485
Marchandises et matières consommées		-23 745	-15 307
Frais de personnel	Note 18	-8 985	-5 157
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-278	-145
Dotations aux provisions		-510	1 463
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-1 022	-834
Charges externes		-7 281	-4 944
Autres charges	Note 19	-529	-1 645
Résultat opérationnel courant		-2 110	-927
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 19	-751	
Résultat opérationnel		-2 861	-927
Produits financiers		472	96
Charges financières		-257	-239
Résultat financier	Note 20	215	-143
Résultat avant impôt		-2 646	-1 069
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-2 646	-1 069
Impôt sur le résultat	Note 21	-33	-27
Résultat net consolidé		-2 679	-1 096
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-1 212	13
Résultat net consolidé-part du groupe		-1 467	-1 109
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 24	-0,01	-0,01
Résultat dilué par action	Note 24	-0,01	-0,01

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2015	31/12/2014
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	- 2 679	- 1 095
Pertes et gains actuariels	23	-
Effet d'impôt	-	-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	23	-
Écarts de conversion	114	-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	114	-
Total autres éléments du résultat global	137	-
Résultat global	- 2 816	- 1 095
Dont part du groupe	1 552	1 108
Dont part des intérêts minoritaires	1 264	13

20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES		
Solde au 1er janvier 2014	74 435 123	12 041	8 225	-	6 888	13 378	92	13 471	
Changement de méthode									
Correction d'erreur									
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur titres auto détenus									
Variation de périmètre									
Autres									
			- 8 163	8 163		1 498		1 498	
Résultat net				1 109	-	1 109	13	-	1 095
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Dividendes									
Coût des paiements en actions									
Augmentation de capital									
Réduction de capital									
Solde au 31 décembre 2014	128 173 890	20 735	63	-	395	20 403	1 604	22 007	
Solde au 1er janvier 2015	128 173 890	20 735	63	-	395	20 403	1 604	22 007	
Changement de méthode									
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur titres auto détenus									
Variation de périmètre									
Autres									
				374	374	641		1 015	
				48	48	29		77	
Résultat net				-	1 467	-	1 212	-	2 679
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Dividendes									
Coût des paiements en actions									
Augmentation de capital									
Réduction de capital									
Solde au 31 décembre 2015	153 017 343	24 754	1 035	-	1 525	24 264	1 010	25 274	

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 679	- 1 096
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	2 458	934
. Variation des impôts différés		
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	137	
. Résultat de cession d'actifs non courants	- 92	- 1
. Quote part de subventions d'investissement		
. Abandons de créances		
. Coût des avantages accordés (stocks options et actions gratuites)		181
Marge brute d'autofinancement	- 176	17
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	- 4 095	- 1 866
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 4 271	- 1 849
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 2 250	- 1 575
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	78	49
Réduction d'actifs financiers		
Incidence variation de périmètre	469	372
Subventions d'investissement encaissées	276	
Variation des autres actifs et passifs non courants		- 43
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 1 427	- 1 197
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	373	225
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	2 787	8 004
Nouveaux emprunts et financements	-	6 421
Remboursements d'emprunts et financements	- 541	- 6 083
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	2 619	8 567
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	- 3 079	5 521
Incidence de la variation des taux de change	112	
Trésorerie d'ouverture	8 204	2 683
Trésorerie de clôture	5 013	8 204
Variation trésorerie nette	- 3 079	5 521

Présentation du tableau de flux de trésorerie : les montants de trésorerie d'ouverture et de clôture s'entendent déduction faite des sommes relatives aux cessions de créances professionnelles (mobilisations de créances). (cf note10)

20.1.5 Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activités

- En 2015, le groupe DMS a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 36,4 M€, en progression de +48% (incluant 2 mois de contribution d'Alpha M.O.S en 2014) dont +20% à périmètre comparable.

Sur les activités historiques (Hors Alpha Mos, AXS Medical et STEM CIS) le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 27,8 M€, en croissance de +20%.

L'année 2015 a été marquée par une forte progression du pôle Radiologie sous l'effet (i) du dynamisme des ventes à l'international portées notamment par la montée en puissance de l'accord de distribution avec Toshiba Medical Systems Europe et l'extension mondiale du contrat avec Carestream Health en fin d'année, et (ii) de l'accélération des ventes en France réalisées à travers le référencement UGAP (Union des Groupements d'Achat Public).

En Ostéodensitométrie, l'année 2015 a vu une augmentation des ventes dans de nombreux pays (Allemagne, Chine, Italie, Bangladesh, etc.). Le chiffre d'affaires est demeuré stable (+1%), du fait que le groupe avait bénéficié en 2014 d'un contrat exceptionnel de 1,3 M€ pour un pays du Moyen-Orient.

Alpha M.O.S. a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,2 M€ en 2015, en croissance annuelle de +9% par rapport à 2014, année qui avait été marquée par la situation de redressement judiciaire jusqu'en septembre 2014.

Prise de contrôle de la société AXS MEDICAL

- Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie. Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés Biomod™, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D (cf communiqué de presse du 8 juillet 2015).

Prise de contrôle de la société STEM CIS et de ses filiales

- En novembre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100% de la société Stemcis, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies (lire le communiqué de presse du 3 août 2015). Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans le cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 euros réservée aux actionnaires de STEM CIS.

Opérations sur le capital :

- Le 27 mars 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de janvier et février 2015. A l'issue de ces opérations, 41 365 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 273 € dont 6 692 € de capital et 1 581 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 20 avril 2015, DMS a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, par voie de placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération s'est traduite par l'émission de 12 821 525 actions nouvelles au prix unitaire de 0,18 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 307 874 € dont 2 074 129 € de capital et 233 746 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 7 608 euros. (cf Note 23).

- Le 29 juillet 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de mars, avril mai et juin 2015. A l'issue de ces opérations, 1 410 795 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 282 159 € dont 228 224 € de capital et 53 935 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 4 septembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de juillet 2015. A l'issue de ces opérations, 943 072 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 188 614 € dont 152 560 € de capital et 36 054 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois d'août et septembre 2015. A l'issue de ces opérations, 434 984 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 86 997 € dont 70 367 € de capital et 16 630 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
- Le 31 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réservée aux actionnaires de la société STEM CIS en rémunération leur apport en nature.
A l'issue de cette opération, 9 165 192 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 291 298 € dont 1 482 646 € de capital et 808 651 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).
Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 171 547 euros
- Le 23 décembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de novembre 2015. A l'issue de ces opérations, 26 520 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 304 € dont 4290 € de capital et 1014 € de prime d'émission ; (Cf. Note 23).

Périmètre de consolidation des comptes :

- Création par Alpha Mos de Boyd Sense, détenue à 70%.
- Intégration de la société AXS MEDICAL à compter du 1er juillet 2015
- Intégration de la société STEM CIS (et de ses filiales) à compter du 28 octobre 2015
- Dans le cadre de l'opération de rapprochement entre le groupe DMS et Alpha M.O.S, DMS avait consenti une option d'achat au bénéfice de Jean-Christophe Mifsud, Président Directeur Général d'Alpha M.O.S, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S à compter du 1er octobre 2015. Parallèlement, ce dernier avait consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 1er novembre 2016.
Jean-Christophe Mifsud ayant exercé en totalité son option d'achat en octobre 2015 à travers son holding personnel PIO Holding, DMS lui a cédé 2 286 837 actions Alpha M.O.S, représentant 10% du capital social, au prix unitaire de 0,40 €, soit un montant total de 914 734,80 €.
Suite à cette cession de titres et suite à la conversion de BSA détenus par les minoritaires, DMS a vu sa participation dans ALPHA MOS diminuer, passant de 72,88% au 31 décembre 2014 à 62% au 31 décembre 2015.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- Consécutivement aux assemblées du 14 mars 2016, le Conseil d'administration de DMS a décidé de mettre en œuvre la modification temporaire de certaines des caractéristiques des BSA, à savoir :
 - la réduction du prix d'exercice des BSA de 0,20 € à 0,18 € pendant une durée de 20 jours ouvrés, du 24 mars 2016 au 21 avril 2016 ;
 - le rétablissement du prix d'exercice des BSA encore en circulation à l'issue de cette période, à 0,20 € ; (les autres caractéristiques des BSA étant maintenues).A la date d'établissement des annexes, 1 329 957 BSA ont été exercés dans le cadre de cette opération (DMS n'a pas encore reçu l'information du résultat global de l'opération). En conséquence 1 329 957 actions seront émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 239 392 € dont 215 147 € de capital et 24 245 € de prime d'émission
- Le Comité de Direction d'Alpha M.O.S. du 11 février 2016 a décidé l'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques. En conséquent, dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a constitué des provisions et dépréciations impactant le résultat pour un montant total de – 717 k€. Cette somme se répartie de la façon suivante :
 - Dépréciation de stock 41k€
 - Amortissement exceptionnel : 53k€
 - Risque liés au contrat suite à l'arrêt des produits : 294k€
 - Dépréciation du goodwill : 329k€
- La société Alpha M.O.S a mis en place une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le 29 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion des délégués du personnel, le projet de licenciement de la Convention de Sécurisation Professionnelle (CSP) a été remis à chaque salarié concerné. Le coût estimé s'élève à 517k€.
- Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha Mos n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

Principes généraux et normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2015 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2015

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2015

Au 31 décembre 2015, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2014, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1er janvier 2015.

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification, à chaque arrêté, du rythme de reconnaissance en résultat de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs. Celui-ci n'a, en conséquence, pas été retraité.

- Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :
 - Amendement à IFRS 11;
 - Amendement à IAS 1;
 - Amendement à IAS 16 et 41;
 - Amendement à IAS 16 et 38;
 - Amendement à IAS 19;
 - Amendement à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28;
 - Amendement à IAS 12;
 - Amendement à IAS 7;
 - IFRS 15 Produit des activités ordinaires;
 - IFRS 16 Contrats de location;
 - IFRS 9 Instruments financiers;
 - IFRS 14 Comptes de report réglementaire;
 - Amélioration des IFRS (cycles 2010-2012 et 2012-2014).

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Il n'y a pas d'autres nouvelles normes, mises à jour et interprétations publiées et applicables à compter du 01 janvier 2015 ou ultérieurement dont l'impact pourrait être significatif pour le Groupe.

Continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2015, DMS a procédé à plusieurs augmentations de capital. Ce renforcement des fonds propres a conduit le Groupe à retenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers consolidés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe était organisé autour de 3 métiers qui constituent 3 secteurs opérationnels :

- La radiologie (systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic)
- L'ostéodensitométrie (systèmes de diagnostic de l'ostéoporose)
- L'instrumentation (nez et langues électroniques)
-

L'impact de la prise de contrôle des sociétés STEM CIS et AXS MEDICAL étant non significatif sur le compte de résultat de l'année 2015, leur contribution est portée cette année dans le secteur « Autres activités »

Élimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Frais de Recherche et développement:

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires....). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié, les frais de développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté (cf Note 4)

Le goodwill est composé de :

- - l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie)
- - l'UGT Alpha M.O.S
- - l'UGT Périchrom
- - l'UGT STEM CIS
- - l'UGT AXS MEDICAL

Le Groupe DMS estime, sur la base d'événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'hormis l'UGT Périchrom pour laquelle le goodwill est intégralement déprécié au 31.12.15, il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant des goodwill présentés au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrite en note 4 pourraient induire une insuffisance des valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables.

Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks:

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients:

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Trésorerie et équivalent :

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

Avantages du personnel:

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Actions gratuites:

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.

- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

Chiffre d'affaires:

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Autres produits et charges opérationnelles :

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Impôts sur les sociétés et impôts différés:

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2015 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	
APELEM KOREA	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale		100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale		51,00% (2)
Alpha M.O.S	S.A.	Toulouse	389 274 846	Filiale	62%	
Alpha M.O.S America	Inc	Maryland		Filiale		62%(3)
Alpha M.O.S UK	Ltd	Coventry		Filiale		62%(3)
Alpha M.O.S Japan	KK	Tokyo		Filiale		62%(3)
Alpha M.O.S Shanghai	WOFE	Shanghai		Filiale		62%(3)
BOYD SENSE	Inc	Delaware		Filiale		43,4% (3)
STEMCIS	S.A.S.	France	504 934 050	Filiale	100%	
SCIVET	S.A.S.	France	504 935 107	Filiale		100% (4)
ADIP'SCULPT	S.A.S.	France	492 446 091	Filiale		70,53% (4)
URO'SCULPT	SARL	France	505 075 374	Filiale		100% (4)
STEMCIS Australie		Australie		Filiale		100% (4)
AXS Medical	S.A.S.	France		Filiale	100%	

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea.

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

(3) Alpha M.O.S America, Alpha M.O.S UK, Alpha M.O.S Japan et Alpha M.O.S Shanghai sont détenues à 100 % par Alpha M.O.S. Cette dernière a pris une participation au 1er semestre 2015 dans la nouvelle filiale BOYD SENSE à hauteur de 70%.

(4) STEMCIS Australie, SCIVET, ADIP'SCULPT et URO'SCULPT sont détenues par STEMCIS. Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

- La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société créée en novembre 2011 a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2015.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

- Création par Alpha Mos de Boyd Sense détenue à 70%.
- Suite à la conversion de BSA détenus par les minoritaires, et suite à la vente par DMS d'actions Alpha Mos, DMS a vu sa participation dans ALPHA MOS diminuer, passant de 72,88% au 31 décembre 2014 à 62% au 31 décembre 2015.

Pour mémoire, DMS a acquis 72.88 % de la société Alpha M.O.S. en octobre 2014, cette filiale est consolidée depuis le 31 octobre 2014 dans les comptes du groupe.

La contribution d'Alpha M.O.S. au compte de résultat consolidé de DMS au 31 décembre 2015 est la suivante :

- chiffre d'affaires : 8 189 K€
- résultat opérationnel courant : -1 820 K€
- résultat net consolidé part du groupe : -2 188 K€

- **Intégration de la société AXS MEDICAL à compter du 1er juillet 2015**

Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie. Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés Biomod™, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D (cf communiqué de presse du 8 juillet 2015).

La contribution d'AXS MEDICAL au compte de résultat consolidé de DMS au 31 décembre 2015 est la suivante (6 mois) :

- chiffre d'affaires : 183 K€
- résultat opérationnel courant : 53 K€
- résultat net consolidé part du groupe : 40 K€

Le chiffre d'affaires réalisé par AXS MEDICAL au 31 décembre 2015 sur 12 mois s'élève à 562 K€.

- **Intégration de la société STEM CIS (et de ses filiales) à compter du 28 octobre 2015**

En octobre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100% de la société Stemcis, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies (lire le communiqué de presse du 3 août 2015).

Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans la cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 euros réservée aux actionnaires de STEM CIS.

La contribution de STEM CIS et ses filiales au compte de résultat consolidé de DMS au 31 décembre 2015 est la suivante (2 mois) :

- chiffre d'affaires : 73 K€
- résultat opérationnel courant : -111 K€
- résultat net consolidé part du groupe : -104 K€



Le chiffre d'affaires réalisé par STEM CIS et ses filiales au 31 décembre 2015 sur 12 mois s'élève à :

- STEM CIS: 137 K€
- ADIP'SCULPT: 422 K€
- URO'SCULPT: 0 K€
- SCIVET: 15 K€
- STEM CIS Australie: 13 K AUD

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Dans les tableaux de variations ci dessous, la colonne "variation de périmètre" correspond à la reprise des comptes de la société AXS MEDICAL consolidée depuis le 1er juillet 2015 et à la reprise des comptes du sous groupe STEM CIS consolidé depuis le 28 octobre 2015.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 400	1 013	387	1 115	872	243
Frais de R&D	10 320	7 198	3 122	6 938	4 680	2 258
Goodwill	9 383	3 284	6 099	6 335	2 921	3 414
Autres actifs incorporels	2	0	2	2	0	2
TOTAL	21 105	11 495	9 610	14 390	8 473	5 917

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Concessions, brevets, licences	1 115	210	75		1 400
Frais de R&D	6 938	1 944	1 539	- 101	10 320
Goodwill	6 335	3 048			9 383
Autres actifs incorporels	2				2
TOTAL	14 390	5 202	1 614	- 101	21 105

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	872	50	91		1 013
Frais de R&D	4 680	1 241	1 307	30	7 198
Goodwill	2 921		363		3 284
Autres actifs incorporels					
TOTAL	8 473	1 291	1 761	30	11 495

Les goodwills au 31/12/2015 s'analysent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Goodwill ALPHAMOS	2 080				2 080
Goodwill PERICHROM	483				483
Goodwill APELEM	3 774				3 774
Goodwill AXS		571			571
Goodwill STEM CIS		2 475			2 475
TOTAL	6 337	3 046	-	-	9 383

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Clôture
Goodwill PERICHROM	121		363		484
Goodwill APELEM	2 800				2 800
TOTAL	2 921	-	363	-	3 284

Goodwill APELEM

Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€

La valeur de l'UGT d'APELEM (secteur opérationnel de la radiologie) est la moyenne pondérée de deux méthodes d'évaluation par les flux de trésorerie disponibles (méthode DCF).

- Pour une première méthode, la valeur terminale est fondée sur un taux de croissance à l'infini d'un flux normatif ;

- Pour une deuxième méthode, la valeur terminale est le résultat d'un multiple des ventes de la dernière période de prévision des flux de trésorerie.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash-Flow ») se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés. Ces hypothèses laissent entrevoir un retour à la rentabilité progressif avec un premier cash-flow positif en 2016.
- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions,
- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 2,46 des ventes réalisées (année 2015) correspond à la moyenne des entreprises de l'échantillon retenu auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle.
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2015, le taux d'actualisation a été évalué à 9.54%.

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant du goodwill de l'UGT APELEM présenté au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrites ci-après pourraient induire une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple des ventes :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Coefficient multiple des ventes	
	-1%	+1%	-0,50%	+0,50%	-20% coeff	+20% coeff
Variation hypothèses						
Variation en % de l'excédent	23%	-21%	0%	0%	-83%	83%

Aucun des scénarios décrits ci-dessus n'induirait une dépréciation potentielle du goodwill

Goodwill ALPHA MOS

L'évaluation des actifs et passifs acquis fin 2014, a conduit à la comptabilisation de la totalité des 2079 K€ en goodwill.

Compte tenu de la juste valeur du sous-groupe ALPHA MOS, basée sur le cours de bourse au 31.12.2015, aucune dépréciation du goodwill n'est à constater.

Goodwill Perichrom

La prise de contrôle du Groupe Alpha M.O.S. fin 2014 avait généré la reprise d'un goodwill supplémentaire de 483 K€ brut déjà déprécié à hauteur de 120 K€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, en raison de la décision de l'arrêt de production et de commercialisation des gammes de produits Perichrom, la perte de valeur est totale et le mali technique est donc déprécié en totalité pour un montant cumulé au 31 décembre 2015 de 483 K€. La dépréciation complémentaire comptabilisée au 31 décembre 2015 s'élève à 363 K€, présentée en autres produits et autres charges opérationnels non courants.

Goodwill AXS MEDICAL

Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, pour un montant de 500 K€.

La situation nette réévaluée à la juste valeur de la société à la date d'acquisition s'élevait à -71 K€.

Ainsi, cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart de première consolidation de 571 K€ qui devra être affecté dans les 12 mois.

En attente d'affectation définitive, cet écart de première consolidation a été classé en écart d'acquisition au 31 décembre 2015.

Goodwill STEM CIS

En novembre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100% de la société Stemcis, cette société détenant des participations majoritaires dans 4 filiales elles aussi consolidées.

Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans la cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 euros réservée aux actionnaires de STEM CIS.

Le cours de l'action DMS le jour de l'opération étant de 0,26 €, le prix d'acquisition retenu pour le calcul de l'écart de première consolidation s'élève à 2 382 950 euros.

La situation nette réévaluée à la juste valeur du sous groupe STEM CIS à la date d'acquisition s'élevant à -92 K€, cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart de première consolidation de 2.475 K€ qui devra être affecté dans les 12 mois.

En attente d'affectation définitive, cet écart de première consolidation a été classé en écart d'acquisition au 31 décembre 2015.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Ostéo	Radiologie	Instrumentation (groupe Alpha Mos)	Autre	Total
Brut Ouverture	1 881	3 984	1 074		6 939
variation du périmètre				1 944	1 944
Acquisition	435	764	212	128	1 539
Diminution			101		101
Brut clôture	2 316	4 748	1 185	2 072	10 321
Amortissements ouverture	1 415	2 854	412		4 681
variation du périmètre				1 241	1 241
Dotation	250	607	391	61	1 309
Reprise			30		30
Amortissement clôture	1 665	3 461	773	1 302	7 201
TOTAL FRAIS DE R&D	651	1 287	412	770	3 120

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Terrains						
Constructions	1 013	866	147	1 013	837	176
Matériel et outillage	2 079	1 566	513	1 553	1 260	293
Agencements et autres	2 553	1 044	1 509	1 431	995	436
TOTAL ACTIFS CORPORELS	5 645	3 476	2 169	3 997	3 092	905

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Clôture
Terrains					
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	1 553	175	361	10	2 079
Agencements et autres	1 431	983	183	44	2 553
TOTAL	3 997	1 158	544	54	5 645

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Clôture
Terrains					
Constructions (1)	837		29		866
Matériel et outillage	1 286	136	150	6	1 566
Agencements et autres	968	15	100	39	1 044
TOTAL	3 091	151	279	45	3 476

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur.
- Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation	181	181
Autres (dont dépôts et cautionnement)	300	286
TOTAL	481	467

Les titres de participation (181 K€) ne sont pas consolidés et concernent :

- la société Russe SPECTRAP pour 31 K€, société détenue à 33%. La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au Groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le Groupe.
- la société Française LPA Corp (SAS) pour 150 K€, société détenue à 50,09%. Les titres de cette société ont été acquis en mai 2014. La société LPA Corp n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2015. Sa consolidation n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. La valorisation de cette participation n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le Groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2015			31/12/2014			variation N / N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	8 038	1 048	6 990	6 170	954	5 216	1 774
En cours de production	874		874	911		911	- 37
Produits finis	2 190	167	2 023	1 069	108	961	1 062
Marchandises	114		114				114
TOTAL	11 216	1 215	10 000	8 150	1 062	7 087	2 913

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Créances clients	11 104	10 568	536
Clients douteux	531	728	- 197
Factures à établir	3		3
Provisions pour dépréciation	- 365	- 456	91
TOTAL	11 273	10 841	433

Echéances créances clients

Echéances clients (en K€)	31/12/2015
Créances échues	1 234
Echéances inférieures à 1 mois	2 352
Echéances entre 1 et 6 mois	6 371
Echéances entre 6 et 12 mois	1 147
Total créances clients	11 104

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	369	127	242
Personnel	27	22	5
Impôt sur les bénéfices	2 111	1 761	350
Impôts et taxes	1 993	1 270	723
Autres créances	565	524	41
Charges constatées d'avance	479	299	180
TOTAL	5 544	4 003	1 541

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Valeurs mobilières de placement			-
Comptes à terme	2 030	5 000	- 2 970
Disponibilités	5 321	5 175	146
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	7 351	10 175	- 2 824
Banques créditrices	- 7		- 7
Mobilisations de créances a)	- 2 331	- 1 972	- 359
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 2 338	- 1 972	- 366
TRESORERIE NETTE	5 013	8 203	- 3 190

a) Les mobilisations de créances figurent au passif du bilan sur la ligne « Dettes financières (part <1an) ». Pour le détail des dettes financières, se référer à la Note 11

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	31/12/2015	31/12/2014	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	1 510	728	782
Emprunts (part >1 an)	1 066	833	233
Emprunts (part >5 ans)	629	1 003	-374
TOTAL	3 205	2 564	641

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2015	31/12/2014	variation
Avances conditionnées (a)	269	110	159
Emprunt (part <1 an)	407	164	243
<i>Sous total</i>	676	274	402
Banques créditrices	7		7
Mobilisations de créances (b)	2 331	1 972	359
<i>Sous total</i>	2 338	1 972	366
TOTAL	3 014	2 246	768

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2015	31/12/2014	variation
Avances conditionnées (a)	1 779	838	941
Emprunts bancaires (c)	2 102	2 000	102
Banques créditrices	7		7
Mobilisations de créances (b)	2 331	1 972	359
TOTAL	6 219	4 810	1 409

(a) Les avances conditionnées d'un montant global de 1.779 K€, se décomposent comme suit:

- 380 K€ (sur un montant initial de 540 K€) d'aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé le 30 septembre 2014 (remboursé à hauteur de 160 K€ au 31 décembre 2015) et se termineront en juin 2018.
- 300 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, ces fonds seront remboursés trimestriellement à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.
- 213 K€ d'aide à l'innovation de la BPI au profit d' Alpha M.O.S. (perçus au cours du 1er semestre 2015)
- 160 K€ d'aide de la BPI au profit d' Alpha M.O.S. (perçus au cours du 1er semestre 2015)
- 150 K€ d'avance BPI au profit d'AXS MEDICAL
- 86 K€ d'avance COFACE assurance prospection export au profit d'AXS MEDICAL
- 158 K€ d'avance OSEO innovation au profit d'AXS MEDICAL
- 68 K€ d'avance COFACE assurance prospection au profit d'ADIPSCULPT
- 23 K€ de prêt OSEO Amorçage au profit d'ADIPSCULPT
- 243 K€ de prêts BPI au profit de STEM CIS

(b) Le financement du Groupe à court terme était assuré au 31 décembre 2015 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2.331 K€ au sein de la filiale APELEM (dont 2 131 K€ de mobilisations de créances clients et 200 K€ de mobilisation de crédit de TVA). Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.

(c) DMS a souscrit un emprunt de 400K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts).

AXS MEDICAL présente un solde d'emprunt auprès du Crédit Agricole de 91 K€, à échéance 2016.

L'ensemble des emprunts contractés par Alpha M.O.S. présente un solde restant dû de 1 565 K€ et fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France. Cette dette se décompose en 230 K€ à moins d'un an et 1.334 K€ à plus d'un an.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

K€	31/12/2014	Augment°	Diminution	variation de périmètre	31/12/2015
Provision pour litiges	272	512	-138	49	695
Provisions pour charges	29		-29		0
Provision pour restructuration	0				0
<i>Sous total provisions risques et charges</i>	<i>301</i>	<i>512</i>	<i>-167</i>	<i>49</i>	<i>695</i>
Indemnités de retraite	183	14	-7	13	203
<i>Sous total indemnités de retraite</i>	<i>183</i>	<i>14</i>	<i>-7</i>	<i>13</i>	<i>203</i>
TOTAL	483	526	-174	62	897

Les dotations de provisions pour litiges d'un montant de 512 K€ ne concernent que le sous-palier ALPHA MOS.

K€	31/12/2014	Augment°	Diminution	variation de périmètre	31/12/2015
Provision sur créances clients	456	35	-126		365
Provisions sur stocks	1 063	229	-78		1 214
<i>Sous total provisions sur actif circulant</i>	<i>1 519</i>	<i>264</i>	<i>-204</i>	<i>0</i>	<i>1 579</i>

NOTE 13 Autres passifs non courants et Autres dettes

Le poste Autres passifs non courants (à plus d'un an) concerne exclusivement la société Alpha M.O.S. et se détaille comme suit :

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Fournisseurs	702	707	-5
Dettes sociales	448	220	228
Dettes fiscales	173	173	0
TOTAL	1 323	1 100	223

Les autres passifs non courants sont composés uniquement des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société Alpha M.O.S.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont ainsi été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes de la société Alpha M.O.S. en Euros à plus d'un an (y compris les dettes financières) ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales), elles représentent 3 329 k€ en valeur brute et 2 858 k€ en valeur actuelle. Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an s'effectue selon les modalités suivantes :

- 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
- règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Fournisseurs	8 000	7 500	500
Avances reçues	639	463	176
Dettes sociales	2 011	1 767	244
Dettes fiscales	475	557	-82
Autres dettes	817	190	627
Produits constatés d'avance	769	518	251
Autres dettes	4 711	3 495	1 216
TOTAL	12 711	10 995	1 716

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Pour les sociétés AXS MEDICAL, STEM CIS, DMS et APELEM, les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 2,33 %
- Table de mortalité : INSEE 2000-2002
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres (sauf STEM CIS pour laquelle l'indemnité légale a été retenue)
- Turn over faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Pour la société française Alpha M.O.S., les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,03 %
- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté)
- Table de mortalité : TV et TD 09-11
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

Provision au 31/12/2014	183 K€
Variation du périmètre	13 K€ (AXS MEDICAL et STEM CIS)
Provision au 31/12/2015	203 K€
Variation	7 K€

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2015	31/12/2014	variation
Cautions et garanties	4 000	4 000	-
Garanties export (DMS)	89	74	15
Garanties export (APELEM)	469	506	- 37
Privilèges Caisses de retraite (Sous groupe Alpha Mos)	127	127	-
Cautions et garanties (Sous Groupe Alpha Mos)	25	25	-
Nantissements (Sous groupe Alpha Mos)	45	45	-
Nantissement du fonds de commerce (Société AXS Medical)	380	-	380
Privilèges (Sous groupe STEM CIS)	83	-	83
Retour à meilleure fortune	-	-	-
TOTAL	5 218	4 777	441

Les « cautions et garanties » (4 000 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Dans le cadre du plan de continuation, le fonds de commerce de la société Alpha M.O.S. est inaliénable (inscription N°2014I0000075 du 27 octobre 2014 au greffe du tribunal de commerce de Toulouse).

Litiges :

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2015 et ce notamment compte-tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Une provision de 34 K€ avait été constatée au en 2010 dans le cadre d'un autre litige opposant DMS à un utilisateur dont le matériel a fait l'objet d'une destruction. Le jugement rendu le 12 février 2016 par le tribunal de grande instance d'Evry ayant débouté intégralement le plaignant de ses demandes, la provision a été reprise en totalité au 31 décembre 2015 (un appel a été formulé le 25 mars 2016).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire et en janvier 2016 la cour d'appel de Montpellier a confirmé ce premier jugement en condamnant DMS à hauteur de 125 K€.

Compte tenu de l'analyse de ses avocats, la société a décidé de se pourvoir en cassation, et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2015.

En mars 2013 la société DMS avait reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié ; Par jugement du 7 septembre 2015, le conseil de prud'hommes a débouté ce salarié de l'ensemble de ses demandes.

Assignation en justice de la société Alpha M.O.S. par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société Alpha M.O.S. a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha Mos n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

Divers litiges sont en cours à la date de clôture au sein de la société Alpha M.O.S., des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 646k€.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2015	31/12/2014	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	36 339	24 624	11 715
TOTAL	36 339	24 624	11 715

NOTE 17 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2015	31/12/2014	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	358	40	318
Production immobilisée	1 184	852	332
Crédits d'impôts	648	409	239
Autres	363	203	160
TOTAL	2 553	1 504	1 049

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2015	31/12/2014	variation N/N-1
Salaires	6 524	3 577	2 947
Charges sociales	2 637	1 516	1 121
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-176	-117	-59
Charges liées au paiement en actions	0	181	-181
TOTAL	8 985	5 157	3 828

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 160 salariés (dont 7 salariés de la société STEM CIS et 5 salariés de la société AXS MEDICAL) contre 133 au 31 décembre 2014.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt Français mis en œuvre par les autorités à compter de l'année 2013. Le crédit au 31 décembre 2015 a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel.

NOTE 19 Autres charges opérationnelles courantes et Autres produits et autres charges opérationnelles

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	31/12/2015	31/12/2014	variation N/N-1
Autres charges	252	1 382	-1 130
Impôts et taxes	277	263	14
TOTAL	529	1 645	-1 116

Le poste « Autres produits et autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;

Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.97 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Cette rubrique s'élève à -751 K€ au 31 décembre 2015 et ne concerne que des charges relatives au sous-palier ALPHA Mos, correspondant principalement des provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs.

Dépenses de Recherches et développement :

En 2015, le Groupe DMS a investi environ 4,63 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 1,7 M€, contre 5,36% en 2014, ventilés de la façon suivante :

K€	31/12/2015	31/12/2014
Masse salariale imputée à la R&D	1 681	1 321
Achats, fournitures, matériels et documentations		
Déplacements, participations à des conférences scientifiques		
Frais de projets		
Etudes et recherches extérieures		
Redevances sur brevets et licences		
Autres charges		
TOTAL	1 681	1 321

NOTE 20 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2015	31/12/2014	variation N/N-1
Produits des placements	7	56	-49
Gains de change	323	40	283
Autre	141		141
Produits financiers	471	96	375
Intérêts des emprunts et financements court terme	53	182	-129
Pertes de change	131	56	75
Dépréciations			0
Autres	73	1	72
Charges financières	257	239	18
RÉSULTAT FINANCIER	214	-143	357

NOTE 21 Impôts – Preuve d'impôt

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Déficits reportables au 31/12/15 - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	28 884	9 628
TOTAL	28 884	9 628

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, le montant des déficits reportables du Groupe Alpha M.O.S. est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	13.524 k€	
Déficits fiscaux US	3.954 k€	(5.127 k\$)

Enfin, au 31 décembre 2015, le montant des déficits reportables du sous-palier STEM CIS et d'AXS MEDICAL est le suivant :

- STEM CIS France: 1.293 K€
- STEM CIS Australie: 7 K€
- UROSCULPT: 1 K€
- ADIPSCULPT: 1.199 K€
- SCIVET: 430 K€
- AXS MEDICAL : 2.330 K€

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2015 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	31/12/2015		31/12/2014	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-2 646		-1 096	
Charge ou produit théorique d'impôt		882		365
Autres différences permanentes		-951	300	100
Impôts différés actifs non pris en compte		-278	-1 477	-492
Crédit d'impôt		313		
Autres				
TOTAL		-35		-27
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		-35		-27

NOTE 22 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités a été réalisé en fonction des quatre activités principales du groupe.

La ventilation est la suivante :

Activités
Ostéodensitométrie
Radiologie
Instrumentation (Groupe Alpha M.O.S.)
Autres (société AXS MEDICAL et STEM CIS)

Information sectorielle

31/12/2015	Radiologie	Osteodensitométrie	Instrumentation	Autres	Total 31/12/2015
Chiffre d'affaires total	22 259	9 852	8 189	379	40 649
Elimination du CA inter activités	-441	-3 746		-123	-4 310
CA sur clients externes	21 788	6 106	8 189	256	36 339
Résultat opérationnel	-847	236	-2 572	-244	-3 427
Retraitements de consolidation	241	141		185	566
Résultat opérationnel consolidé	-606	377	-2 572	-59	-2 861
Résultat financier consolidé	-209	373	64	-13	215
Charge d'impôt consolidée			-34		-34
Résultat net consolidé	-815	750	-2 541	-72	-2 679
Actifs sectoriels	3 100	1 112	3 049	4 994	12 255

31/12/2014	Radiologie	Osteodensitométrie	Instrumentation	Total 31/12/2014
Chiffre d'affaires total	17 272	9 399	1 464	28 135
Elimination du CA inter activités	-621	-2 891		-3 511
CA sur clients externes	16 651	6 508	1 464	24 624
Résultat opérationnel	- 846	91	- 35	- 790
Retraitements de consolidation	70	- 205		- 135
Résultat opérationnel consolidé	- 776	- 114	- 35	- 926
Résultat financier consolidé	-65	-96	19	- 143
Charge d'impôt consolidée			-27	27

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs à l'exception des instruments financiers et de la trésorerie.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2015	31/12/2014
Afrique	3 534	6 601
Amérique du Nord et du Sud	3 899	1 241
Asie	10 558	2 855
Europe	12 720	10 367
Moyen Orient	5 622	3 526
Océanie	5	34
TOTAL	36 338	24 624

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2015
Actifs non courants	12 135	120	12 255

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2014
Actifs non courants	7 165	124	7 289

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

- Le 27 mars 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de janvier et février 2015. A l'issue de ces opérations, 41 365 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 273 € dont 6 692 € de capital et 1 581 € de prime d'émission ;
- Le 20 avril 2015, DMS a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, par voie de placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
Cette opération s'est traduite par l'émission de 12 821 525 actions nouvelles au prix unitaire de 0,18 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 307 874 € dont 2 074 129 € de capital et 233 746 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 7 608 euros.
- Le 29 juillet 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de mars, avril mai et juin 2015. A l'issue de ces opérations, 1 410 795 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 282 159 € dont 228 224 € de capital et 53 935 € de prime d'émission ;
- Le 4 septembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de juillet 2015. A l'issue de ces opérations, 943 072 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 188 614 € dont 152 560 € de capital et 36 054 € de prime d'émission ;
- Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois d'août et septembre 2015. A l'issue de ces opérations, 434 984 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 86 997 € dont 70 367 € de capital et 16 630 € de prime d'émission ;
- Le 31 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réservée aux actionnaires de la société STEM CIS en rémunération leur apport en nature.
A l'issue de cette opération, 9 165 192 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 291 298 € dont 1 482 646 € de capital et 808 651 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 171 547 euros;
- Le 23 décembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de novembre 2015. A l'issue de ces opérations, 26 520 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 304 € dont 4290 € de capital et 1014 € de prime d'émission.

Bons de souscription

Les caractéristiques des BSA émis le 19 décembre 2014 dans le cadre de la création d'ABSA sont les suivantes :

	BSA
Date d'échéance des bons	24/06/17
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,20 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	49 154 704
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2014	49 154 704
Nombre de bons exercés sur l'exercice 2015	- 2 887 086
Nombre de bons radiés au 31/12/15	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/15	46 267 618

NOTE 24 Résultat par action

	31/12/2015	31/12/2014
Numérateur (en K€)		
Résultat net part du Groupe	-1 467	-1 109
Dénominateur (en K€)		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	139 738 210	78 474 568
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	186 005 828	79 839 977
Résultat par actions (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,01	- 0,01
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,01	- 0,01

Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions	Coeff pondération temps	Nombre d'actions moyen
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	128 173 890	100%	128 173 890
Emission du 27/03/15	41 635	75%	
Emission du 20/04/15	12 821 525	67%	
Emission du 29/07/15	1 410 795	42%	
Emission du 4/09/15	943 072	33%	
Emission du 28/10/15	434 984	17%	
Emission du 28/10/15	9 165 192	17%	
Emission du 23/12/15	26 520	2%	
Nombre d'actions moyen avant dilution			139 738 210
Actions dilutives			
BSA	46 267 618		46 267 618
Nombre d'actions moyen après dilution			186 005 828

NOTE 25 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et aux membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice	Année 2015						Année 2014				
	DDA	CAA	Deloitte	Mazars	ACDC	Euraudit	DDA	CAA	Deloitte	Ernst&Young	Euraudit
Auditeur	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
AUDIT											
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère		35	35					30	30		
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	5	5	37	5	5	17	5	5		27	11
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes de la société mère								18	13		
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes des filiales											
Sous total Audit	5	40	72	5	5	17	5	53	43	27	11
AUTRES PRESTATIONS											
Fiscal											
Autres prestations											
Sous total autres prestations									-		
TOTAL	5	40	72	5	5	17	5	53	43	27	11

Le cabinet Ernst&Young était le commissaire aux comptes du Groupe Alpha Mos,
Le cabinet Deloitte est le nouveau commissaire aux comptes du Groupe Alpha Mos,
Le cabinet Mazars est chargé du commissariat aux comptes de la société AXS MEDICAL,
Le cabinet ACDC est chargé du commissariat aux comptes de la société STEM CIS.

NOTE 26 Autres informations

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Rémunération des membres de la Direction

- Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué.

- Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 185 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Commercial du Groupe, ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires Bruts et autres avantages à court terme	175	175
Jetons de présence	10	18
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	185	193

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

	<i>Valeurs Brutes</i>	<i>Amortissements Provisions</i>	<i>Valeurs Nettes au 31/12/2015</i>	<i>Valeurs Nettes au 31/12/2014</i>
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	2 286 556	1 637 463	649 093	458 737
Concessions, brevets et droits similaires	373 761	275 064	98 697	97 875
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				5 226
Avances et acomptes sur immob. incorp.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations, matériel et outill. indust.	334 332	221 089	113 243	49 804
Autres immobilisations corporelles	227 242	181 785	45 457	44 970
Immobilisations en cours				28 004
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations (évaluées méth. mise éq.)				
Autres participations (2)	21 373 765	2 800 000	18 573 765	16 605 728
Créances rattachées à des particip.(2)				
Autres titres immobilisés (2)	150		150	
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)	51 779		51 779	44 101
ACTIF IMMOBILISE (II)	24 647 586	5 115 401	19 532 184	17 334 446
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	757 009	69 215	687 794	575 207
En-cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	316 427	9 608	306 819	378 449
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur com.	321 173		321 173	165 133
CREANCES				
Clients et comptes rattachés (3)	2 669 308	35 841	2 633 467	3 270 204
Autres créances (3)	11 511 149		11 511 149	6 423 816
Capital souscrit et appelé, non versé				1 000 000
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	293 640		293 640	1 079 122
Charges constatées d'avance (3)	100 133		100 133	63 819
ACTIF CIRCULANT (III)	15 968 840	114 664	15 854 176	12 955 750
Charges à répartir (III)				
Primes de remboursement (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	40 616 425	5 230 065	35 386 360	30 290 196
(1) dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immobilisations financières nettes	(3) part à plus d'un an	
immobilisations:		stocks:	créances:	

20.2.1.2 Bilan passif

	<i>Valeurs au 31/12/2015</i>	<i>Valeurs au 31/12/2014</i>
Capital social ou individuel (1)	24 753 506	20 734 599
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...	1 034 918	62 461
Ecart de réévaluation (2)		
Réserve légale (3)	110 401	110 401
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481
Réserves réglementées (3)		
Autres réserves	7 421 077	7 421 077
Report à nouveau	-4 779 498	-4 557 080
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	147 397	-222 417
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<i>CAPITAUX PROPRES (I)</i>	30 642 283	25 503 521
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	680 000	790 000
<i>AUTRES FONDS PROPRES (II)</i>	680 000	790 000
Provisions pour risques		34 065
Provisions pour charges		
<i>PROVISIONS (III)</i>		34 065
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	406 968	400 000
Emprunts et dettes financières divers (5)	1 145 443	1 325 690
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 623	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 334 440	1 292 592
Dettes fiscales et sociales	406 611	369 945
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 989	8 879
Autres dettes	76 787	82 029
Produits constatés d'avance (4)	570 216	483 474
<i>DETTES (IV)</i>	4 064 078	3 962 610
Ecart de conversion passif (V)		
<i>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</i>	35 386 360	30 290 196
R (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
E Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
N (2) Dont Ecart de réévaluation libre		
V Réserve de réévaluation (1976)		
O (3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
I (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 663 487	3 562 610
S (5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	6 968	

20.2.1.3 Compte de résultat

	<i>Au 31/12/2015</i>			<i>Au 31/12/2014</i>
	<i>FRANCE</i>	<i>EXPORTATION</i>	<i>TOTAL</i>	
-Ventes de marchandises	13 083	47 230	60 313	38 490
-Production vendue (biens)	3 033 995	2 429 243	5 463 238	5 384 619
(services)	724 525	18 241	742 766	653 931
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 771 603	2 494 714	6 266 317	6 077 039
-Production stockée			-71 630	256 135
-Production immobilisée			352 860	213 386
-Subventions d'exploitation			5 000	20 200
-Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)			62 273	808 175
-Autres produits (1) (11)			142	1 375
PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		(I)	6 614 962	7 376 310
-Achats de marchandises			65 623	12 748
-Variation de stock (marchandises)				38 064
-Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 251 553	3 201 827
-Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-110 996	318 602
-Autres achats et charges externes (3) (6bis)			2 003 545	1 932 382
-Impôts, taxes et versements assimilés			32 229	45 285
-Salaires et traitements			913 000	826 364
-Charges sociales (10)			390 212	355 307
-Dotations sur immobilisations			337 240	295 594
-dotations aux amortissements				
-dotations aux provisions				
sur actif circulant: dotations aux provisions			3 876	322
pour risques et charges: dotations aux provisions				
-Autres charges (12)			30 273	715 692
CHARGES D'EXPLOITATION (4)		(II)	6 916 555	7 742 187
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-301 593	-365 877
-Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
-Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
-Produits financiers de participations (5)				
-Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
-Autres intérêts et produits assimilés (5)			169 931	152 365
-Reprises sur provisions et transferts de charges				56
-Différences positives de change				
-Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			91 473	
PRODUITS FINANCIERS (V)			261 405	152 421
-Dotations financières aux amortissements et provisions				
-Intérêts et charges assimilées (6)			28 840	134 155
-Différences négatives de change			1 053	8
-Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES (VI)			29 893	134 164
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			231 512	18 258
RESULTAT COURANT (I - II + III - IV + V - VI)			-70 081	-347 620

Compte de résultat (suite)

	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
-Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 087	30 746
-Produits exceptionnels sur opérations en capital	63 383	208
-Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (7) (VII)	84 470	30 954
-Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	963	26 052
-Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
-Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (7) (VIII)	963	26 052
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	83 507	4 902
-Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
-Impôt sur les bénéfices (X)	-133 971	-120 300
PRODUITS (I + III + V + VII)	6 960 836	7 559 685
CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 813 440	7 782 102
BENEFICE OU PERTE	147 397	-222 417
(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) dont - produits de locations immobilières		
- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	587	2 118
(3) dont - crédit-bail mobilier		
- crédit-bail immobilier		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	963	23 388
(5) dont produits concernant les entreprises liées		152 212
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées		10 558
(6bis) dont dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) dont transferts de charges	19 741	8 665
(10) dont cotisations personnelles de l'exploitant		
(11) dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	16 838	693
(13) dont primes compl.pers. facultatives obligatoires		
(7) <u>détail des produits et charges exceptionnels :</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
BG MIREILLE AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		20 500
BG MIREILLE Pdts cession actifs corporels		125
SUPPR AMT LUNA RECLASS SUBV INVT		150 000
SUPPR AMT LUNA RECLASS SUBV INVT	63 258	
SUPPR SUB A RECEVOIR PCA SUBVENTION BPI	86 742	
(8) <u>détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Charges s/exercices antérieurs	963	
Pdts sur exercices antérieurs		587

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 35 386 360.05 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 147 396.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Activités :

En 2015, DMS a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 6,3 M€, contre 6,1 M€ au cours de l'année 2014.

Prise de contrôle de la société AXS :

Au cours du mois de juillet 2015, la société DMS a acquis 100% du capital de la société AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographique et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie. Start-up créée en 2010 et basée à Bordeaux, AXS Medical conçoit, développe et commercialise des dispositifs médicaux innovants, baptisés Biomod™, destinés à l'évaluation et au suivi des déformations de la colonne vertébrale par modélisation 3D (cf communiqué de presse du 8 juillet 2015).

Prise de contrôle de la société STEM CIS et de ses filiales :

En novembre 2015, DMS a finalisé l'acquisition de 100 % de la société Stemcis, spécialisée dans l'ingénierie tissulaire et cellulaire du tissu adipeux humain et animal pour le traitement de multiples pathologies (communiqué de presse du 3 août 2015).

Cette opération d'apport en nature a été financée par l'émission de 9 165 192 actions nouvelles DMS, dans la cadre d'une augmentation de capital de 2 291 298 € réservée aux actionnaires de STEM CIS.

Opérations sur le capital :

Le 27 mars 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de janvier et février 2015. A l'issue de ces opérations, 41 365 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 273 € dont 6 692 € de capital et 1 581 € de prime d'émission.

Le 20 avril 2015, DMS a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, par voie de placement privé au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Cette opération s'est traduite par l'émission de 12 821 525 actions nouvelles au prix unitaire de 0,18 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 307 874 € dont 2 074 129 € de capital et 233 746 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 7 608 €.

Le 29 juillet 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois de mars, avril mai et juin 2015. A l'issue de ces opérations, 1 410 795 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 282 159 € dont 228 224 € de capital et 53 935 € de prime d'émission.

Le 4 septembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de juillet 2015. A l'issue de ces opérations, 943 072 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 188 614 € dont 152 560 € de capital et 36 054 € de prime d'émission.

Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA des mois d'août et septembre 2015. A l'issue de ces opérations, 434 984 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 86 997 € dont 70 367 € de capital et 16 630 € de prime d'émission.

Le 28 octobre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réservée au actionnaires de la société STEM CIS en rémunération leur apport en nature.

A l'issue de cette opération, 9 165 192 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2 291 298 € dont 1 482 646 € de capital et 808 651 € de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 171 547 €.

Le 23 décembre 2015 DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA du mois de novembre 2015. A l'issue de ces opérations, 26 520 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 5 304 € dont 4 290 € de capital et 1 014 € de prime d'émission.

Autres évènements :

Dans le cadre de l'opération de rapprochement entre le groupe DMS et Alpha M.O.S, DMS avait consenti une option d'achat au bénéfice de Jean-Christophe Mifsud, Président Directeur Général d'Alpha M.O.S, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S à compter du 1er octobre 2015. Parallèlement, ce dernier avait consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 1er novembre 2016.

Jean-Christophe Mifsud ayant exercé en totalité son option d'achat en octobre 2015 à travers son holding personnel PIO Holding, DMS lui a cédé 2 286 837 actions Alpha M.O.S, représentant 10% du capital social, au prix unitaire de 0,40 €, soit un montant total de 914 734,80 € conduisant à la comptabilisation d'un produit de 92 K€ dans les comptes de l'année 2015.

Suite à cette cession de titres et suite à la conversion de BSA détenus par les minoritaires, DMS a vu sa participation dans ALPHA MOS diminuer, passant de 72,88% au 31 décembre 2014 à 62% au 31 décembre 2015.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux règlements de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de la date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction : la commercialisation de la technologie.

En effet les amortissements des frais de R&D immobilisés relatifs aux investissements du second semestre 2015 et non encore commercialisés seront amortis à compter de leur mise en service.

La période d'amortissement est de 3 ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé. Aucune sortie d'actif à ce titre n'a été effectuée sur la période.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	7 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 4 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de leur juste valeur. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, à deux fois son chiffre d'affaires hors taxes. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK d'une valeur brute de 300 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice. En effet la situation nette de la filiale est d'un montant supérieur à la valeur brute des titres comptabilisés.



Les titres LPA CORP d'une valeur brute de 150 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice, le prix d'acquisition reflétant les potentialités du brevet détenu par cette société.

Les actions ALPHA MOS d'une valeur brute de 5 284 K€ sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (Compartiment C). La moyenne du cours de bourse de ces actions dans le mois qui précède la clôture de l'exercice étant supérieure à leur coût d'acquisition, aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre 2015.

Les titres AXS correspondent à l'acquisition pour un prix de cession principal de 500 K€. L'acquisition de AXS fait l'objet de compléments de prix potentiels selon diverses conditions, dont la performance de AXS. Aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre 2015 compte tenu de la date d'acquisition très récente.

Les titres STEM CIS d'une valeur brute de 2 291 K€ ont été acquis en cours d'exercice. Aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre 2015 compte tenu de la date d'acquisition très récente (fin 2015).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	1 851 546		435 011	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	318 796		60 190	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	<ul style="list-style-type: none"> Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const. 				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		252 051		82 281	
	Autres immos corporelles	Instal. génè., agencts & aménagts divers		29 337		2 077
		Matériel de transport		9 197		
		Matériel de bureau & info., mobilier		176 940		12 785
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		28 004			
Avances et acomptes						
		TOTAL III	495 530		97 143	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		19 405 728		3 033 261	
	Autres titres immobilisés				150	
	Prêts et autres immobilisations financières		44 101		7 678	
		TOTAL IV	19 449 829		3 041 089	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			22 115 700		3 633 433	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'étsb, de recherche & de dével.	TOTAL I			2 286 556		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II	5 226		373 760		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	<ul style="list-style-type: none"> Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons 					
	Inst.tech., mat. outillage indust.				334 332		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				31 414	
		Matériel de transport			3 094	6 104	
		Mat.bureau, info., mob.				189 725	
		Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours		28 004				
Avances et acomptes							
		TOTAL III	28 004	3 094	561 574		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations			1 065 224	21 373 765		
	Autres titres immobilisés				150		
	Prêts & autres immob. financières				51 779		
		TOTAL IV		1 065 224	21 425 694		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			33 230	1 068 318	24 647 585		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL	1 392 809	244 655			1 637 463
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	215 695	59 369			275 064
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels	202 246	18 842			221 089
Autres immos corporelles					
Inst. générales agencem. amén. div.	10 543	3 029			13 572
Matériel de transport	7 520	585	3 094		5 011
Mat. bureau et informatique, mob.	152 442	10 760			163 202
Emballages récupérables divers					
TOTAL	372 751	33 216	3 094		402 874
TOTAL GENERAL	1 981 255	337 240	3 094		2 315 401

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outill.							
Immo. corporelles Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
	Prov. pour chages sociales, fiscales / congés à payer					
	Autres provisions pour risques et charges	34 065		34 065		
TOTAL II		34 065		34 065		
Provisions pour dépréciation	/immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence	2 800 000			2 800 000
		- titres de participation				
	- autres immobs financières					
	Sur stocks et en cours	80 414	3 876	5 467	78 823	
Sur comptes clients	38 841		3 000	35 841		
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL III		2 919 255	3 876	8 467	2 914 664	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 953 320	3 876	42 532	2 914 664	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		3 876	42 532		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2015 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Une provision de 34 K€ avait été constatée au en 2010 dans le cadre d'un autre litige opposant DMS à un utilisateur dont le matériel a fait l'objet d'une destruction. Le jugement rendu le 12 février 2016 par le tribunal de grande instance d'Evry ayant débouté intégralement le plaignant de ses demandes, la provision a été reprise en totalité au 31 décembre 2015.

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire et en janvier 2016 la cour d'appel de Montpellier a confirmé ce premier jugement en condamnant DMS à hauteur de 125 K€.

Compte tenu de l'analyse de ses avocats, la société a décidé de se pourvoir en cassation, et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2015.

En mars 2013 la société DMS avait reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié ; Par jugement du 7 septembre 2015, le conseil de prud'hommes a débouté ce salarié de l'ensemble de ses demandes.

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	646 013.00	110 996.00		757 009.00
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	388 057.00		71 630.00	316 427.00
TOTAL	1 034 070.00	110 996.00	71 630.00	1 073 436.00

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	51 779		51 779
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	84 700		
	Autres créances clients		84 700	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér	2 584 608	2 584 608	
	Personnel et comptes rattachés	6 083	6 083	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques	912 358		
	44400000 Etat - Impôt sur les bénéfiques	912 358	912 358	
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée	274 614		
	44566000 TVA deduct. s/biens & services	55 827		
	44566300 TVA déductible sur prestations	64 577		
	44566400 TVA Allemande à récupérer	532		
	44567000 Crédit de TVA à reporter	95 630		
	44586000 TVA S/FACT.NON PARVENU	58 048	274 614	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	35 000	35 000		
Groupe et associés (2)	10 213 063	10 213 063		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. depens. de titres)	70 032	70 032		
Charges constatées d'avance	100 133	100 133		
TOTAUX		14 332 369	14 280 590	51 779
Revois (1) (2)	Montant des			
	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	150 489		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	150 489		

ENTREPRISES LIÉES
(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INTÉGRATION FISCALE

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1er janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :

- Medilink depuis le 1er janvier 2000 ;
- Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :
les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	21 373 764	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	21 373 764	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 173 994	
Autres créances	10 213 063	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	11 387 057	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 145 442	
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 352	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	1 438 794	
Produits		
Autres produits financiers	169 693	
Charges		
Charges financières	8 880	

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	100 133
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	100 133
48600000 Ch	100 133

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	557 536
Autres créances	273 856
Disponibilités	
TOTAL	831 392

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	128 173 890.00	0.16
Titres émis pendant l'exercice	24 843 453.00	0.16
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	153 017 343.00	0.16

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64. Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, le CICE s'élève à 18 759 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT <i>(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)</i>		
Report à nouveau de l'exercice précédent		-4 557 080
Résultat de l'exercice précédent		-222 417
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		-4 779 497
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		-4 779 497
TOTAL DES AFFECTATIONS		-4 779 497

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	20 734 599	4 018 908		24 753 506
Primes liées au capital social	62 461	972 457		1 034 918
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	110 401			110 401
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481			1 954 481
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 421 077			7 421 077
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-4 557 080	-222 417		-4 779 498
Résultat de l'exercice	-222 417	147 397	-222 417	147 397
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	25 503 521	4 916 344	-222 417	30 642 283

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Le total des déficits restant à reporter (régime d'intégration fiscale) est de : 28 884 386 €.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	406 968	46 968	320 000	40 000
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		1 334 440	1 334 440		
Personnel & comptes rattachés		132 434	132 434		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		144 250			
43100000	URSSAF	40 859			
43710000	Reunica Crica	19 860			
43720000	Caisse de retraite Mornay	14 748			
43725000	AXA Mutuelle Prévoyance	9 454			
43732000	Medecine du travail Aipals	631			
43820000	Charges soc. s/Congés à payer	30 791			
43850000	Charges soc. s/Régul de salair	27 907	144 250		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	101 711			
	44586500 TVA déductible à ré	8 788			
	44587000 TVA collectée à régu	92 923	101 711		
collectiv. publiques	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	28 217	28 217		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés		89 989	89 989		
Groupe & associés (2)		1 145 443	1 145 443		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		76 787	76 787		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		570 216	570 216		
TOTAUX		4 030 455	3 670 455	320 000	40 000
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

Une avance remboursable d'un montant de 540 K€ a été octroyée en 2012 dont la totalité était perçue au 31 décembre 2014. Les échéances de remboursement s'étalent trimestriellement entre septembre 2014 et septembre 2018. Le solde au 31/12/2015 est de 380 K€, il figure en avance conditionnée au passif du bilan. La part de remboursement à moins d'un an est de 135 K€ et celle à plus de un an et moins de cinq ans est de 245 K€.

La Région Languedoc-Roussillon a octroyé à DMS une avance remboursable "Astre" d'un montant de 300 K€ dont la totalité a été versée. Ce montant figure en avance conditionnée au passif du bilan. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021. La part de remboursement à moins d'un an est de 45 K€, celle à plus de un an et moins de cinq ans est de 240 K€ et celle à plus de 5 ans est de 15 K€.

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	483 474
Financiers	
Exceptionnels	86 742
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	570 216
48700000 Produits constatés d'avance	570 216

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	8 880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	358 887
Dettes fiscales et sociales	215 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	75 923
TOTAL DES CHARGES À PAYER	658 999

ENGAGEMENTS

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 51 249.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2.33 %

Table de mortalité TH/TF 00-02

Départ volontaire à 67 ans

Hypothèses de calcul:

-Convention collective: métallurgie cadres et non cadres

- Turn over faible pour les cadres et fort pour les employés et techniciens - Evolution des salaires: 1%

Cet engagement fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC de 12 260 €.

ENGAGEMENTS DONNES

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<i>Cautions au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements souscrits par la filiale APELEM</i>			4 000 000			4 000 000
<i>Garanties export</i>	89 050					89 050
TOTAL (1)	89 050		4 000 000			4 089 050
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	89 050		4 000 000			4 089 050

ENGAGEMENTS RECUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<i>Abandon de créances APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2026</i>			3 200 000			3 200 000
<i>Abandon de compte courant APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2028</i>			5 600 000			5 600 000
TOTAL			8 800 000			8 800 000

REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES	Montants
Organes d'administration	13 000
Organes de direction	175 000
Organes de surveillance	

LES EFFECTIFS

	31/12/2015	31/12/2014
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Effectif	15.50	15.50
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de Marchandises	13 083	47 230	60 313
Ventes de produits finis	3 033 995	2 429 243	5 463 238
Prestations de services	724 525	18 241	742 766
Chiffre d'affaires	3 771 603	2 494 714	6 266 317

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		20 500
PDTS CESSION ACTIFS CORPORELS		587
PDT DE CESSION ACTIFS CORPORELS		125
QP DE SUBV. INV. VIREE AU RESULTAT		63 258
CH. SUR EXERCICES ANTERIEURES	963	
TOTAL	963	84 470

TRANSFERT DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
TRANSFERT DE CH. D'EXPLOITATION	16 621		
FACTURATION OPCA	3 120		
TOTAL	19 741		

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)											
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)											
APELEM - 175 ALLEE VON NEUMANN 30900 NIMES - 319996146	1 432 179	2 059 861	100.00	12 848 645	10 048 645	9 268 973	4 000 000	22 035 185	-695 248		Intégration fiscale Intégration fiscale
MEDILINK - 39 RUE CHARLES LINDBERG 34130 MAUGUIO - 389288	48 000	700 932	100.00	299 516	299 516			3 585 598	463 301		
LPA CORP - 39 RUE CHARLES LINDBERG 34130 MAUGUIO - 537869	22 000	-81 124	50.09	150 269	150 269	2 760			-10 401		
ALPHA MOS - 20 AVENUE DIDIER DAURAT 31400 TOULOUSE - 389	4 624 000		62.00	5 284 038	5 284 038						
AXS MEDICAL - 3 RUE SAINT NICOLAS 76600 LE HAVRE - 43821349	1 589 800		100.00	500 000	500 000	31 313		547 818	-87 724		
STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97490 SAINT CLOTILDE - 50493	1 380 300	248 627	100.00	2 291 298	2 291 298	660 016		136 725	-392 405		
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la part en euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

20.3 Vérification des informations financières historiques

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne :

- La société procède à chaque clôture à un test de dépréciation des goodwill, tel que décrit dans la note 2 paragraphes « Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill » et « Goodwill » et la note 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée dans la note 15 « Autres engagements hors bilan ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge de ces litiges, et à réaliser un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, telles que décrites aux notes 2 « Frais de recherche et développement » et 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés.
Nous nous sommes assurés que ces notes fournissent une information appropriée

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Castelnau-le-Lez et Marseille le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Alain HUDELLET

Christophe Perrau

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 18.573.765 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe ;

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée au paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Castelnau-le-Lez et Marseille, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Alain HUDELLET

Christophe PERRAU

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2015

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Castelnau-le-Lez et Marseille, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Alain HUDELLET

Christophe PERRAU

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Castelnau-le-Lez et Marseille, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Alain Hudellet

Christophe Perrau

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2015						Année 2014			Ernst&Young K€	Euraudit K€
	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€	Mazars K€	ACDC K€	Euraudit K€	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€		
AUDIT											
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère		35	35					30	30		
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	5	5	37	5	5	17	5	5		27	11
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère								18	13		
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales											
Sous total Audit	5	40	72	5	5	17	5	53	43	27	11
AUTRES PRESTATIONS											
Fiscal											
Autres prestations											
Sous total autres prestations									-		
TOTAL	5	40	72	5	5	17	5	53	43	27	11

Le cabinet Ernst&Young était le commissaire aux comptes du Groupe Alpha Mos,
 Le cabinet Deloitte est le nouveau commissaire aux comptes du Groupe Alpha Mos,
 Le cabinet Mazars est chargé du commissariat aux comptes de la société AXS MEDICAL,
 Le cabinet ACDC est chargé du commissariat aux comptes de la société STEM CIS.

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 « Les faits marquants » et 9.1.3.5. « Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés »

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social (en euros)

Capital social au 1er janvier 2010		11 981 297
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-	4 678 793
Augmentation de Capital par exercices de BSAR B		947 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		4 125 224
Capital social au 31 décembre 2010		12 375 672
Réduction de capital		-
Augmentation de Capital par exercices de BSA		65 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		-
Capital social au 31 décembre 2011		12 441 616
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-	5 663 904
Augmentation de Capital par exercices de BSA		34 760
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		5 225 850
Capital social au 31 décembre 2012		12 038 324
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		2 993
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		
Capital social au 31 décembre 2013		12 041 317
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		8 693 282
Capital social au 31 décembre 2014		20 734 599
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		462 133
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		3 556 776
Capital social au 31 décembre 2015		24 753 508

Date de l'opération	Opération	Nombre d'actions créées	Pair Théorique (arrondi) (€)	Prix émission par action	Nominal (€)	Capital social après opération	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nbre d'actions cumulé
27/03/2015	Exercice de BSA	41 365	0,1618	0,20 €	6 691,59	20.741.290,20	1 581,41 €	128.215.255
20/04/2015	Placement privé	12 821 525	0,1618	0,18 €	2 074 128,94	22.815.419,14	233 745,56	141.036.780
29/07/2015	Exercice de BSA	1 410 795	0,1618	0,20 €	228 223,30	23.043.642,43	53 935,70	142.447.575
04/09/2015	Exercice de BSA	943 072	0,1618	0,20 €	152 560,08	23.196.202,52	36 054,32	143.390.647
28/10/2015	Exercice de BSA	434 984	0,1618	0,20 €	70 367,05	23.266.569,57	16 629,75	143.825.631
28/10/2015	Opération d'apport	9 165 192	0,1618	0,25 €	2 291 298	24.749.216,13	808 651,44	152.990.823
23/12/2015	Exercice de BSA	26 520	0,1618	0,20	4 290,12	24 753 506,25	1 013,88	153 017 343

Voir aussi NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social.



21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSA (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS)

21.2.1 Nature des BSA

Les BSA émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSA, étant précisé que lors de l'exercice de BSA, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque action nouvelle émise le 19 décembre 2014 étaient attachés un (1) BSA. Lors de cette augmentation de capital 49 154 704 BSA ont été émis.

Les BSA sont cotés séparément des actions DMS.
La cotation des BSA se fait sous le numéro de code ISIN FR0012314623.

Compte tenu des exercices de :

- 30 350 BSA en décembre 2015, constatés lors du conseil d'administration du 14 mars 2016.
- 53 042 BSA en janvier 2016, constatés lors du conseil d'administration du 14 mars 2016.
- 2 028 BSA en février 2016, constatés lors du conseil d'administration du 14 mars 2016.
- 2 696 604 BSA en avril 2016, non encore constatés en conseil d'administration

Il reste à ce jour 43 515 944 BSA en circulation

21.2.1.1 Caractéristiques des BSA

Prix d'exercice : 0.20 €
Parité : 1 BSA permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice : 24/12/2014 au 24/06/2017 inclus
Les BSA peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

La modification suivante est intervenues sur la parité des BSA du 24 mars 2016 au 21 avril 2016 :

- La réduction temporaire du prix d'exercice de 0,20 € à 0,18 € ;

A l'issue de cette période, le prix et la parité d'exercice initiaux des BSA, soit 1 BSA donnant le droit de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 0,20 €, ont été automatiquement rétablis, et ce jusqu'à l'échéance des BSA fixée contractuellement au 24 juin 2017.

21.2.1.2 Devise d'émission des BSA

L'émission des BSA a été réalisée en euros.

21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSA et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSA

Sous réserve des Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent ,

- un BSA donne le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.20 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA.



La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les 43 515 944 BSA restant seraient exercés, il serait émis 43 515 944 actions nouvelles DMS, soit 28,42% des actions composant le capital social de la société.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSA

Les BSA peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 24 juin 2017 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSA et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSA

Pour exercer leurs BSA, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSA

Les actions souscrites par exercice des BSA portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSA non exercés au plus tard le 24 juin 2017 seront caducs et perdront toute valeur.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres

- ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.



L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.



DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2014 :

- publications au BALO :
 - o 20 mai 2015 : avis de réunion des actionnaires à l'AGO du 30 juin 2015.
 - o 12 juin 2015 : avis de convocation des actionnaires à l'AGO du 30 juin 2015.
 - o 15 juillet 2015 : avis de 2ème convocation des actionnaires à l'AGO du 31 juillet 2015.
 - o 14 août 2015 : Approbation des comptes annuels 2015.
 - o 20 janvier 2016 : avis de réunion valant avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 29 février 2016.
 - o 20 janvier 2016 : avis de réunion valant avis de convocation porteurs de BSA à l'AGM du 29 février 2016.
 - o 2 mars 2016 : avis de 2ème convocation des porteurs de BSA à l'AGM du 14 mars 2016
 - o 2 mars 2016 : avis de 2ème convocation des actionnaires à l'AGM du 14 mars 2016

Communiqués de presse :	Date
DMS : Résultats 2015	28/04/2016
DMS : Modification temporaire des caractéristiques des BSA	23/03/2016
DMS : STEMCIS lance une étude clinique chez l'homme pour son dispositif médical de traitement de l'arthrose	09/03/2016
DMS : Signature d'un contrat de 1.9 M€ en radiologie en Afrique de l'Ouest	07/03/2016
DMS : La technologie Biolod 3S adoptée par Toshiba Medical Systems Europe	02/03/2016
DMS : Assemblées générales des actionnaires et des porteurs de BSA	02/03/2016
DMS : Chiffre d'affaires annuel 2015	11/02/2016
Alpha M.O.S. : Chiffre d'affaires annuel 2015	11/02/2016
DMS : projet de modification des caractéristiques des BSA	20/01/2016
Alpha M.O.S. : Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2015	15/12/2015
DMS : Signature d'une commande de 2,1 M€ en osteodensitométrie	09/12/2015
DMS : la solution Biomod 3S référencée à UNIHA	09/12/2015
Alpha M.O.S. : Nomination de Jean Paul ANSEL en tant que PDG d'Alpha M.O.S.	01/12/2015
Alpha M.O.S. : Langue électronique d'Alpha M.O.S partenaire des chercheurs de l'université de Washington (USA) pour tester les vins	26/11/2015
DMS : Finalisation de l'acquisition de STEMCIS	20/11/2015

DMS : Cession de 10% du capital d'Alpha M.O.S à son Président Directeur Général	13/11/2015
DMS : Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2015	22/10/2015
Alpha M.O.S : Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2015	22/10/2015
Alpha M.O.S : Projet de résultats semestriels au 30 juin 2015	30/09/2015
DMS : Résultats semestriels 2015 : Croissance dynamique au 1 ^{er} semestre 2015 – Poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle à périmètre constant	30/09/2015
DMS : Acquisition de STEM CIS, Medtech & Biotech innovante spécialisée dans les solutions médicales utilisant le tissu adipeux	03/08/2015
Alpha M.O.S. : Stabilité du chiffre d'affaires au 1 ^{er} trimestre 2015 – Carnet de commandes fermes au 30 juin 2015 en croissance de 38%	24/07/2015
DMS : Forte accélération de la croissance au 2 ^{ème} trimestre : + 71% dont +41% à périmètre comparable	23/07/2015
DMS et CARESTREAM HEALTH signent un accord mondial de fabrication (OEM) pour une gamme complète de salles de radiologie télécommandées basées sur la technologie de la Platinum et de l'Optima	20/07/2015
DMS acquiert AXS Medical, spécialiste de l'imagerie stéréo-radiographie et de la modélisation 3D appliquée à l'orthopédie	08/07/2015
DMS : Première livraison d'une table Platinum aux Etats-Unis / Poursuite du développement commercial en Chine	19/05/2015
DMS : Bon début d'exercice 2015 : Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre en hausse de +66% dont 9% à périmètre comparable	11/05/2015
Alpha M.O.S. : Solide progression du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015 : +26 %	11/05/2015
DMS : Première commande par Toshiba Médical	28/04/2015
DMS : Augmentation de capital par placement privé	20/04/2015
DMS : Résultats annuels 2014	31/03/2015
DMS : Signature du contrat d'un accord commercial européen	02/03/2015
DMS : Chiffre d'affaires 2014	12/02/2015
DMS : Agenda financier	19/01/2015
DMS : Homologation des autorités chinoises pour la commercialisation de la table Platinum	14/01/2015

- Site de DMS : www.dms.com
- Site de ALPHA M.O.S. : www.alpha-mos.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

A la date d'établissement du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
				Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)	Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)	Filiale	0%	51,00% (2)
LPA Corp.	S.A.S	Montpellier (Mauguio)	Filiale	50,09%(3)	-
SPECTRAP	Ltd.	Moscou	Filiale	0%	33%(4)
AXS Medical	SAS	Merignac	Filiale	100,00%	-
STEMCIS	SAS	Sainte-Clotilde	Filiale	100,00%	-
SCIVET	SAS	Sainte-Clotilde	Filiale	-	100,00%
ADIP'SCULPT	SAS	Sainte-Clotilde	Filiale	-	70,53%(5)
URO'SCULPT	SARL	Sainte-Clotilde	Filiale	-	100,00%
ALPHA M.O.S France	SA	Toulouse	Filiale	62%(6)	-
ALPHA M.O.S America	Inc	Maryland	Filiale	-	62% (7)
ALPHA M.O.S UK	Ltd	Coventry	Filiale	-	62% (7)
ALPHA M.O.S Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale	-	62% (7)
ALPHA M.O.S Japan	KK	Tokyo	Filiale	-	62% (7)
BOYD SENSE	Inc	Delaware	Filiale	-	43,40% (7)
DMS Wellness	Ltd	Hong Kong	Filiale	-	100% (8)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne. Le solde du capital est détenu par la société P.S.-2 SA à hauteur de 48% et par Josep Serrats Torres (fondateur) à hauteur de 1%.

(3) LPA Corp est détenue à hauteur de 50,09% par DMS. Le solde du capital est détenu par Daniel Boyer (ancien gérant) à hauteur de 32.91%, par Karine Alcatraz à hauteur de 10% et par Christian Boyer à hauteur de 7%.

(4) La société SPECTRAP est une joint-venture détenue à hauteur de 67% par la société russe SCPECTRUM. DMS détient 33% de SPECTRAP.



(5) ADIP'SCULPT est détenue à hauteur de 70,53% par STEM CIS. Le solde du capital est détenu par une vingtaine de business angels.

(6) Le solde du capital d'ALPHA M.O.S. est détenue par Jean Christophe MIFSUD (ancien Président Directeur Général) en son nom propre et par le biais de sa holding (Pio Holdings) à hauteur de 13% par le concert LOSTIE de KERHOR à hauteur de 7% et le solde du capital soit 17% est détenu par le public et constitue le flottant.

(7) ALPHA M.O.S America, ALPHA M.O.S UK, ALPHA M.O.S Shanghai et ALPLHA M.O.S Japan sont détenues à 100% par ALPHA M.O.S France. Cette dernière a pris une participation au 1er semestre 2015 dans la nouvelle filiale BOYD SENSE à hauteur de 70%. Cette nouvelle filiale a été créée au cours du premier semestre 2015. Le solde du capital de BOYD SENSE est détenu par Bruno Thuillier, Jean-Christophe Mifsud et par Jean-Paul Ansel chacun à hauteur de 10%.

La SA DMS et l'EURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes.

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2015 (Cette société n'a plus d'activités commerciales).

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable compte tenu des délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014, 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 Mauguio. Créée en novembre 2011, elle a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2015.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1er octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

(8) DMS a créé la filiale DMS Wellness le 3 mars 2016, cette société au capital de 10 000 HKD, basée à Hong Kong, est destinée à commercialiser en Asie des produits tournés vers la beauté et la santé de la femme .

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2015

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	2.2	7
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8 & 34
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10
5.2.	Investissements	5.2	12
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	5.2.1	12
5.2.2.	Principaux investissement de la Société qui sont en cours	5.2.2	12
5.2.3.	Principaux investissement que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.2.3	12
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	6	13
6.1.	Principales activités	6.1	13
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	13
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	19
6.2.	Principaux marchés	6.2	27
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.4	47
6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	27

7.	ORGANIGRAMME	7	31
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	31
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	31
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	33
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8.1	33
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	33
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	9	34
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9	34
9.2.	Résultat d'exploitation	20	115
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	9	34
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9	34
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	9	34
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	109
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	109
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	109
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1 + note11	35 & 136
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	109
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	109
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	109
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	109
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	110
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	110
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	9.1.5.5	58
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	9.4.1.1	86
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	110
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés	9.1.5.6	61

	par la Société et ses filiales.		
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	138
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	111
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	111
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	111
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	111
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	111
17.	SALARIÉS	17	111
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	111
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	9.1.5.6	61
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	112
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18.1	114
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	114
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18	114
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	18.3	114
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	114
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	115
20.1.	Informations financières historiques	20.1	115
20.2.	Informations financières pro forma	Sans objet	Sans objet
20.3.	Etats financiers	20.1	116
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	168
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	168
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	168
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	168
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	sans objet
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	sans objet	sans objet
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	20.5	175
20.7.1.	Dividende par actions	20.5	175
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9.1.3.7.3	47
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	175

21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	176
21.1.	Capital social	21.1	176
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	176
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	56
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	177
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	21.1	176
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	178
21.2.1.	Objet social	21.3.1	178
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	58
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	181
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	182
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	182
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	182
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	182
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	182
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	185